

défense de Occident

UNIVERSITY
OF MICHIGAN

JAN 07 1971

PERIODICAL
READING ROOM

Maurice BARDECHE :

La Violence

Jean CHALVIDANT :

La Phalange espagnole a-t-elle disparu ?

F.-H. LEM :

Eloge de la courtisane

J. CHELDON :

Petit manuel de la prévarication

CHAQUE MOIS, VOUS DEVEZ LIRE

L'ELITE

européenne

LA TRIBUNE DES NATIONALISTES

Spécimen gratuit sur demande

62, rue de Ponthieu, Paris (8^e)

LECTURES FRANÇAISES

REVUE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Henry COSTON :

DICTIONNAIRE DE LA POLITIQUE
FRANÇAISE, 1.088 p., ill., relié
toile. 90 F
L'un des 300 ex. numérotés 135 F
LA FRANCE A L'ENCAN. 12 F
LA HAUTE BANQUE ET LES TRUSTS
Sur alfa numér. 24 F
(440 p.). 18 F
LE RETOUR DES « 200 FAMILLES »
15 F
L'EUROPE DES BANQUIERS. 18 F
LE SECRET DES DIEUX. 24 F
LA REPUBLIQUE DU GRAND
ORIENT. 15 F

LA HAUTE FINANCE ET LES RE-
VOLUTIONS. 6 F
LES TECHNOCRATES ET LA SY-
NARCHIE. 15 F
PARTIS, JOURNAUX et HOMMES
POLITIQUES (Derniers exemp.).
30 F
DICTIONNAIRE des PSEUDONYMES.
Tome I 18 F
Tome II (en souscription)
En souscription
ONZE ANS DE MALHEUR (1958-1969).
19,50 F
Edit. numérotée sur alfa 60 F
G. et H. COSTON :
LE JOURNALISME EN 30 LEÇONS.
18 F

Au total : ——— F + 10 % pour le port
Ci-joint : ——— F en un mandat, chèque ou virements 3 volets
(C.C.P. Librairie Française - Paris 11.447-35)

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE
27, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (6^e)

Défense de l'Occident

Nouvelle série — 18^e année

Avril 1970 — N° 89

SOMMAIRE

- Maurice BARDECHE : *La violence* 3
- Jean CHALVIDANT : *La phalange espagnole a-t-elle disparu ?* 10
- F.-H. LEM : *Eloge de la courtisane* 23
- J. CHELDON : *Petit manuel de la prévarication* 48



CHRONIQUE DES LIVRES par J. ROUDEAU ; J. CHALVIDANT et Yann BEUZEC : *L'éducation nouvelle ; Le Roman Noir de la Droite Française ; Le Front de l'Est, 1941-1945 ; Jacques DORIOT ; Vie d'un treizième César ; l'Indo ; La Révolution bretonne permanente.* .. 67

DOCUMENTS : *Les mouvements politiques dans l'Université*, par F. DUPRAT 74

13, rue des Montibœufs - PARIS (20^e) - CCP 65.35.65 Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veillez m'inscrire pour un abonnement de
à votre revue *DEFENSE DE L'OCCIDENT* à partir du N°

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

Signature :

Prix numéro ordinaire : 4 F

Abonnements. — 1 an : 40 F

Etranger : 1 an : 42 F

Propagande : 100 F

*Paiement par mandat, chèque bancaire, ou virement postal
adressé à « Défense de l'Occident », 13, rue des Montibœufs*

Paris-20° — C.C.P. 65-35-65 Paris.

Copyright by *Les Sept Couleurs*, 1969.

La Violence

L'assassinat de l'ambassadeur allemand au Guatemala, Karl von Spreti, a mis en pleine lumière le problème de la violence. C'est peut-être moins l'enlèvement du diplomate allemand qui a éclairé l'opinion que le reproche étrange adressé par le chancelier allemand au gouvernement du Guatemala de n'avoir pas cédé aux exigences des ravisseurs. Cette exigence officielle de la démission et de la lâcheté illustre non seulement l'état moral dans lequel est tombée l'Allemagne démocratique, mais encore elle constitue une reconnaissance légale du banditisme et pour la première fois dans l'histoire l'abdication officielle du pouvoir de la loi.

Il faut reconnaître au clown qui gouverne actuellement l'Allemagne une circonstance atténuante. Il y avait eu des précédents qui toutefois furent moins scandaleux. L'enlèvement de Karl von Spreti avait été précédé en septembre de l'année dernière par l'enlèvement à Rio de Janeiro de l'ambassadeur américain Charles Burke Elbrick en échange duquel les guérilleros avaient demandé la livraison de quinze prisonniers politiques. Le gouvernement américain ne fit pas la faute de menacer officiellement le gouvernement brésilien, mais il exerça une pression sur lui pour que l'échange exigé par les maquisards fût accepté. D'autres enlèvements avaient abouti à la même preuve de faiblesse, au Guatemala, en février

de cette année, celui du ministre des affaires étrangères Alberto Fuentes Mohr, une semaine plus tard, toujours au Guatemala, celui du deuxième secrétaire de l'ambassade américaine, Sean M. Holly, au Brésil à Sao Paulo celui du consul général japonais, en République dominicaine, tout récemment, celui de l'attaché de l'Air américain, le colonel Donald J. Crowley. Si toutefois, lors de ces divers précédents, les gouvernements avaient été amenés à céder devant le chantage, il n'avait été dit nulle part que ce fût pour eux une obligation et leur capitulation avait été ressentie comme une honte et n'avait pas été proclamée comme un devoir.

Cette situation est d'autant plus grave qu'elle correspond en fait à une évolution tactique de la guérilla. Les maquisards, pris eux-mêmes au piège de leur propre propagande, s'étaient d'abord imaginé que la « résistance » des groupes de partisans était une arme efficace de combat. C'est ce qu'on leur avait dit ; c'est ce qu'ils avaient cru. L'échec de cette méthode chaque fois que les maquisards ne sont pas soutenus et ravitaillés par une grande puissance en guerre avec l'Etat qui les combat a montré la vanité de cette prétention enfantine et les maquisards se sont repliés sur une forme plus efficace de banditisme. Le *kidnapping* qui se répand de plus en plus n'est que la forme la plus récente de cette évolution de la criminalité, laquelle s'accompagne d'attaques contre les arsenaux pour se procurer des armes, d'attaques des banques et des convoyeurs pour se procurer de l'argent, transformant la lutte de partisans en rase campagne qui a échoué en un banditisme urbain dont le *hold-up* sous toutes ses formes est l'arme essentielle.

Devant cette évolution du banditisme, le gouvernement allemand n'est pas le seul à avoir donné une preuve de faiblesse. D'une manière plus discrète que lui, les autres gouvernements se sont associés à une reconnaissance officielle du banditisme. Nous avons mentionné l'attitude discrètement piteuse du gouvernement américain. Elle est moins choquante, toutefois, qu'une des marques les plus scandaleuses de respect du banditisme qui est pas-

sée presque inaperçue. C'est la décision du gouvernement français de ne pas livrer au gouvernement portugais des auteurs de hold-up dont la justice française a refusé l'extradition parce qu'ils avaient donné comme explication de leur acte qu'il avait pour but de fournir de l'argent à la caisse de leur parti. Cette reconnaissance officielle du banditisme politique n'était pas moins grave dans ses conséquences que la prise de position du gouvernement allemand, bien qu'elle fût infiniment moins sensationnelle.

..

Les formes bénignes de violence dont notre gouvernement se plaint aujourd'hui ne sont pas autre chose que les conséquences de ce laxisme de la loi. Puisque certains actes cessent d'être qualifiés crimes à partir du moment où ils sont commis pour servir certaines idées, pourquoi des actes de violence seraient-ils qualifiés violation de propriété, bris de clôtures, tentative de séquestration, alors qu'ils ne sont qu'une forme mineure du même système de chantage ? Il n'y a pas de différence de nature entre des actes de banditisme authentique tels que ceux qui sont commis par les maquisards de l'Amérique centrale et les actes de banditisme mineur que nous voyons tous les jours se dérouler sous nos yeux dans tous les pays. Tous ont pour origine la même démission de l'Etat, la même peur d'appeler les choses par leur nom, la même indulgence systématique contre tous les actes qui se réclament d'un idéal de gauche.

A l'origine de cette situation se trouve, certes, la politique de suffisance technocratique et d'isolement du pouvoir pratiquée depuis dix ans. L'annihilation du Parlement, l'impuissance à le remplacer par un système de relations organiques continues et confiantes entre l'Etat et la nation est évidemment à l'origine d'une politique de pression à laquelle les divers groupes sociaux ont recours tour à tour, parce qu'elle est le seul moyen qui leur reste de se faire entendre. Et le président du con-

seil n'a pas tort de souligner qu'une des caractéristiques de la civilisation moderne est sa vulnérabilité à ces modes de pression en raison de ses mécanismes délicats et complexes. Mais cette explication est assurément partielle et superficielle, puisque, dans des pays où il n'y a pas une once d'autoritarisme comme l'Italie, les mêmes phénomènes se produisent. Ce recours perpétuel au chantage a donc pour origine, nous le reconnaissons volontiers, l'impuissance du système démocratique, quel que soit son mode de fonctionnement, à résoudre les problèmes du monde moderne.

Mais ces formes diverses de la violence et surtout la faiblesse que montrent à leur égard les divers gouvernements a une cause plus profonde. Cette cause, qui explique à la fois la faiblesse gouvernementale contre les modes mineurs du chantage et de la violence et son esprit de démission devant le banditisme, est la reconnaissance d'un principe peu souvent évoqué, mais qui ne reste pas moins un des principes essentiels du système démocratique : « En certaines circonstances dont le peuple est seul juge, l'insurrection est le premier des devoirs ». C'est à l'application et aux conséquences de ce principe que nous assistons aujourd'hui dans le monde entier. Mais pour savoir comment faire face à la violence, il faut d'abord se demander pourquoi ce principe, proclamé dès 1789, après être resté si longtemps en sommeil, a pris une virulence soudaine à notre époque.

La réponse est dans l'histoire et dans la terminologie même dont nous usons. La violence criminelle était inconnue avant 1940 comme moyen de la politique. C'est l'organisation des groupes de meurtre et de sabotage de la Résistance qui l'a fait naître. A partir de cette date, nous avons pris l'habitude de considérer qu'il y avait deux sortes de meurtres, deux sortes d'actes de banditisme, ceux qui étaient de droit commun et ceux qui étaient excusables en raison du motif *patriotique* qui les provoquait. Nous avons donc accepté la violence non seulement comme une arme normale, mais comme une arme louable dans certaines circonstances et pour

certaines raisons. Nous avons approuvé des assassinats, des vols, des chantages, des attaques à main armée, des sabotages. Nos tribunaux ont puni des particuliers et des fonctionnaires qui avaient fait leur devoir en s'y opposant. Nous avons été plus loin encore. Nous avons remis en vigueur le principe que, dans certains cas, l'insurrection est nécessaire et non seulement qu'elle est nécessaire, mais qu'elle est obligatoire. Nous avons récompensé ceux qui avaient participé à ces entreprises insurrectionnelles et qui les avaient dirigées et nous les récompensons encore aujourd'hui. L'accession de M. Willy Brandt à la Chancellerie de l'Allemagne de l'Ouest n'a pas d'autre signification. Il ne faut donc pas s'étonner si l'esprit de violence, si le banditisme et l'illégalité que nous avons semés, cultivés, exaltés, produisent aujourd'hui leurs effets.

Puisque toutes les armes sont bonnes lorsqu'il s'agit de défendre la « cause du progrès » et qu'aucune d'entre elles n'est interdite, ne somme-nous pas en contradiction avec les principes que nous avons nous-mêmes proclamés quand nous nous indignons des formes que prend aujourd'hui la violence ? Quand les gauchistes saccagent, détruisent, sabotent, pour enrayer les mécanismes délicats en effet de la civilisation qu'ils condamnent, que font-ils d'autre sinon des actes de « résistance » ? Quand les partisans guatémaltèques enlèvent, assassinent, rançonnent, quand ils utilisent la terreur, que font-ils d'autre que les « partisans et franc-tireurs » que nous avons salués comme des héros ? Si nous avons pris l'habitude d'appeler les choses par leur nom, de nommer un meurtre un meurtre, un bandit un bandit, la violence ne se serait pas développée comme elle l'a fait aujourd'hui.



Il n'y a que des *actes de droit commun*. C'est la maxime dont nous devons partir. *La loi doit avoir le dernier mot*, c'est la base de tout ordre dans l'Etat. Il n'y a pas de circonstances atténuantes au meurtre, au kidnapping, au

pillage, au viol de la propriété privée ou publique, quel que soit le motif dont on les colore. Il n'y a pas de discussion possible avec la loi, elle s'applique à tous : quand elle n'est pas respectée, ce n'est pas un parti, mais nous tous qui sommes menacés. Ce n'est pas en cédant aux formes diverses du chantage et du banditisme que nous arriverons à en triompher, c'est en leur appliquant les lois qui dans tous les Etats ont été appliquées au chantage et au banditisme.

Je ne verrais même pas pour ma part d'inconvénient à ce qu'on allât plus loin. Lorsqu'un Etat est menacé par la pègre, il prend des mesures de précaution et de prévention contre la pègre. Lorsqu'il existe dans un pays des criminels potentiels dont on sait qu'ils n'hésitent pas devant le meurtre, le kidnapping, le vol, le pillage, on a le droit de prendre les devants et de retirer de la circulation ceux qui fournissent l'effectif de ces gangs. L'autorité de l'Etat joue toujours la défensive. Elle est donc toujours en retard d'un temps sur les initiatives que prennent ceux qui se sont mis hors la loi. Il y a des cas où, pour sa propre défense ou pour la défense de l'ordre public, un gouvernement a le droit de prendre l'initiative. C'est à lui de disperser, avant qu'ils ne se constituent, les groupes dont l'action politique s'exprime par le chantage et les crimes de droit commun, et d'imposer silence à ceux qui leur donnent leur appui et qui leur assurent une audience favorable et une indulgence de principe dans l'opinion publique.

Je ne crois guère, pour ma part, à l'efficacité des projets de loi qui sont soumis actuellement au Parlement. Ils me paraissent peu applicables. Ce ne sont pas des décrets nouveaux qu'il faut prendre, c'est la direction même de l'Etat qui doit prendre une nouvelle orientation. Le gouvernement ne peut triompher de la violence qu'en répudiant les principes d'illégalité et d'insubordination qui ont été érigés en dogme entre 1942 et 1945. C'est le seul moyen de redonner à l'Etat son autorité, à la loi son caractère indiscutable. Mais ce changement total, ce retour solennel à la légalité ne sont pas concevables sans

une volonté de justice et de loyauté en tous les domaines. Nous ne devons pas oublier que toute action de protection contre la violence est incomplète et risque de rester vaine si nous ne nous attaquons pas aux injustices et aux inégalités qui ont permis à la violence d'exister et de recruter. C'est dans la mesure où nous irons au-devant des revendications en instituant une société juste et ouverte à tous, en supprimant les scandales de l'exploitation du monde judéo-capitaliste que nous désarmerons efficacement ceux qui mobilisent contre eux et que nous nous créerons le droit d'agir avec énergie contre ceux qui sont des spécialistes et des fonctionnaires de l'agitation politique, et qui ne sont sur nos territoires que les agents des impérialismes étrangers.

Maurice BARDECHE

La phalange Espagnole a-t-elle disparu?

« L'Espagne, ah ! prenez garde, c'est un sujet délicat. » Voilà ce que l'on entend depuis longtemps dans nos milieux politiques. Et de fait, nul n'ose trop écrire, ni être trop précis sur cette affaire. Et parfois même les meilleures intentions sont mal comprises. C'est ainsi que par trois fois le sympathique « Rivarol » a été interdit sur tout le territoire espagnol, pour avoir fort imprudemment reproduit des dessins de l'hebdomadaire anglais « Punch », qui montraient le général Franco, coiffé de son légendaire petit calot vert-muraille, dans des situations diverses autant qu'inattendues.

L'Espagne est un sujet délicat, c'est un fait. Pourtant, souvenons-nous : la terrible période de la guerre civile, les chroniques d'Hemingway, l'« Espoir » de Malraux — il avait du talent en ce temps-là ! — l'indignation de Bernanos, la fin de Lorca, l'enthousiasme de Brasillach... « Après la Russie, l'Espagne », avait déclaré Lénine. La Péninsule se débarrassait d'une manière radicale de sa peste rouge. Une ère nouvelle de justice, de travail et de réconciliation devait alors pouvoir s'ouvrir. Trente-quatre ans déjà, pendant lesquels l'Espagne allait gravir patiemment chaque échelon menant au rang des puissances majeures. Aujourd'hui, elle n'est plus la pestiférée de l'Europe ; acceptée par le monde libre, elle occupe une position-clef dans le système de défense occidental.

A l'intérieur, le niveau de vie a augmenté spectaculairement, ainsi que le prouvent les récentes études économiques de l'O.C.D.E. Tout irait donc pour le mieux dans le meilleur des pays fascistes, ou fascisants, si depuis quelques mois, on n'avait enregistré un bouleversement complet de la vie politique espagnole. A lire nos confrères de la presse écrite, l'Espagne s'est détachée irrémédiablement du fascisme triomphant, pour s'engager pacifiquement sur la voie d'une démocratie libérale, catholique et rassurante. Pour ce faire, on enterre sans peine aucune la phalange, le mouvement unique, mi clandestin, mi officiel, on ne sait trop, en tous cas le dernier vestige d'un ordre fasciste anachronique. Et dans un concert d'applaudissements, on tire un trait définitif sur trente ans de « totalitarisme nazifiant ». Telle est la thèse du « Monde », de l'« Express », comme bien entendu du « Nouvel Observateur ».

Et pourtant, la réalité est quelque peu différente, et décevra les amateurs de sensationnel, trop heureux de crier victoire sur plusieurs colonnes et d'annoncer que, d'un coup de baguette céleste, la phalange a cessé de nuire, que l'Opus Dei règne en maître, et que les cousins germains de MM. Lecanuet ou Duhamel occupent maintenant le palais de Santa Cruz. C'est aller un peu vite en besogne : une certaine phalange existe encore, et il faudra compter avec elle. Mais c'est surtout oublier que cela fait trente-quatre ans que la véritable phalange, populaire et révolutionnaire, a été liquidée.

A la tête du combat nationaliste.

La situation actuelle en Espagne n'est en effet compréhensible que si l'on se reporte aux temps de l'avant-guerre, lorsque la Péninsule basculait dans le camp « fasciste ». En octobre 1933, au théâtre de la Comédie à Madrid naît un mouvement entièrement nouveau dans cette partie du monde : la « phalange espagnole ». José Antonio Primo de Rivera, fils du dictateur qui dirigea l'Espagne de 1923 à 1930 et mit fin à la guerre du Maroc, s'impose tout de suite comme le chef incontesté de la jeune équipe.

Avec lui, quelques intellectuels, comme Alfonso Garcia Valdecasas, des hommes d'action, comme Julio Ruiz de Alda, qui réalisa en 1927 la première traversée aérienne de l'Atlantique-Sud, de Las Palmas à Buenos Aires, bien avant Mermoz ou Guillaumet. Une grosse majorité toutefois de « señoritos », de ces petits messieurs en cravate et aux bonnes manières qu'on imagine bien plus facilement dans quelque soirée mondaine qu'occupés à distribuer des tracts aux sorties du métro.

Curieux amalgame que ce mouvement qui entendait se différencier nettement des groupes parlementaires classiques, dont l'activité essentielle en cette seconde république était d'accorder des investitures aux candidats des Cortès, le Parlement espagnol. La phalange, d'emblée, impose son style : viril, violent quand il faut s'opposer physiquement aux anarchistes de la F.A.I., ou aux étudiants communisants du F.U.E. Jusqu'alors, les idées « fascistes » étaient inconnues en Espagne. Et jamais auparavant — sauf peut-être avec Albiñana — le nationalisme militant, tel que l'entendait Maurras ou Doriot, ne s'était manifesté. Non pas que les Espagnols, dans leur majorité, n'aient été nationalistes, et surtout patriotes. Mais il s'agissait là bien plus d'une réaction naturelle, viscérale, que d'un choix politique longuement mûri. Ce fut la phalange qui introduisit les idées nationalistes, qui triomphaient alors un peu partout en Europe.

Je me permets ici une parenthèse, sur la personne du chef de la phalange, José Antonio. Il y a quelques mois, un historien de l'espèce alimentaire, M. Max Gallo, a fait paraître un gros ouvrage intitulé « Histoire de l'Espagne franquiste ». Evoquant la figure de José Antonio en ces années de l'avant-guerre, il décrit : « Nous sommes en mesure de révéler à partir des documents que les Américains ont photographiés à Rome en 1944 et qui se trouvent actuellement aux Archives nationales de Washington, que les services italiens de la propagande finançaient de façon régulière le chef de la Phalange, José Antonio Primo de Rivera et ce au moins depuis le début de 1934. Celui qui deviendra le « Saint Jean » du franquisme, dont le nom ornera toutes les églises de l'Espagne, est au

sens le plus strict un « agent appointé » de l'ambassade italienne de Paris (il porte le n° 2, le numéro 1 étant un homme politique français) qui touche 50.000 liras par mois, somme qui sera réduite à 25.000 à partir de la fin de l'année 1935 ».

C'est faire peu de cas de la figure historique de José Antonio. Dire si cela est vrai ou faux, je ne le peux pas à moins de me rendre bien sûr aux dites Archives à Washington, ce qui est d'une facilité dérisoire. M. Max Gallo ne donne pas d'autres preuves. Il affirme seulement ; c'est bien dommage. Si toutefois les dires de M. Gallo s'avéraient exacts, souvenons-nous que l'argent allemand que recevait l'espion russe Lénine ne l'a pas empêché de devenir le « père de la révolution prolétarienne ». Fermons ici la parenthèse. Elle m'a paru nécessaire car il est certain que les milieux gauchistes vont se précipiter avec joie sur cette « exclusivité » de M. Gallo.

Ramiro Ledesma Ramos, doctrinaire méconnu.

La figure de José Antonio est connue. Le régime franquiste fit beaucoup pour la populariser. Par contre, celle de Ramiro Ledesma Ramos l'est moins, pour ne pas dire pas du tout. Jacques Ploncard d'Assac, dans ses « Doctrines du nationalisme », ne lui accorde que quatre pages, élogieuses d'ailleurs. Néanmoins, l'importance de Ramos, dans l'histoire de la phalange, est primordiale. Le fascisme espagnol germait en effet « dans quelques cerveaux hardis » quand une dizaine de jeunes Espagnols signèrent un manifeste politique intitulé « La conquête de l'Etat ». Elève d'Ortega y Gasset, nourri des lectures de Heidegger, Nietzsche, Gimenez Caballero et Unamuno, Ramos était le type même de l'intellectuel fasciste. Car fasciste, il l'était de tout son être. Jugeons-en :

« L'idée nationale, la Patrie comme entreprise historique et comme garantie de l'existence historique de tous les Espagnols... l'idée sociale, l'économie socialiste avec garantie du pain et du bien-être économique de tout le peuple. Il m'incombe, semble-t-il, la tâche d'unifier ces

deux drapeaux, de les doter des symboles émotionnels nécessaires et de poser les premières pierres d'une organisation qui les interprète. »

Les idées de Ledesma Ramos étaient si proches de celles de la phalange que la fusion des JONS (Juntas de Ofensiva Nacional-Sindicalistas) et de la phalange eut lieu en janvier 1934. La phalange prend le titre de « Falange de las JONS », adopte le faisceau de flèches et le joug des JONS ainsi que l'expression de national-syndicalisme qui servira désormais à définir l'ensemble de la doctrine phalangiste. Et ce sera Ledesma Ramos, et non José Antonio, comme on le croit trop souvent, qui trouvera les thèmes principaux de la phalange : « Espagne, une, grande, libre ! », et jusqu'au cri de guerre de l'Espagne nouvelle : « Arriba España ». Ce sera lui enfin qui élaborera les vingt-sept points de la doctrine phalangiste. Il est regrettable qu'en 1934, il ait été exclu du mouvement, dont il avait pourtant la carte d'adhérent n° 1. José Antonio restait seul. Il allait conduire d'une main implacable la phalange vers la guerre et la gloire.

La guerre civile, tombeau de la Phalange.

Le 14 mars 1936, quatre mois avant le soulèvement national, José Antonio et les cadres du mouvement sont arrêtés. Le motif : détention illégale d'armes. Le lendemain, ils sont transférés au Carcel Modelo de Madrid. Quoique jugés et reconnus innocents, les prisonniers restent en prison. Belle image de la probité républicaine sous M. Casarès Quiroga ! José Antonio et son frère Miguel sont amenés à la prison provinciale d'Alicante. La phalange, décapitée, devient clandestine. Le journal « Arriba » est remplacé par « No importa ».

Le 17 juillet éclate l'insurrection. José Antonio, de sa cellule, la salue et déclare au journaliste du « The Chicago Tribune », Jay Allen, qui réussit à l'interviewer : « Si les forces franquistes ne représentent que l'Espagne conservatrice et réactionnaire, alors je me retirerai avec mes phalangistes... et probablement reviendrai-je dans cette prison ». José Antonio n'en eut pas la loisir : condamné

à mort par un « tribunal populaire » formé de communistes intransigeants, il fut exécuté de 20 novembre à l'aube. Indalecio Prieto qui, quoique ennemi déclaré des nationalistes, ne manquait pas d'honnêteté, écrivit à ce sujet :

« Le vieil axiome selon lequel toute idée contient une part de vérité me revient toujours à l'esprit quand je songe aux papiers que José Antonio laissa dans sa cellule. Peut-être nous autres Espagnols n'avons-nous pas eu la sagesse de confronter avec sérénité nos opinions respectives. Si nous l'avions eue, nous aurions sans doute découvert que nous étions souvent bien proches les uns des autres, que nos divergences ne portaient la plupart du temps que sur des points de détail, ce qui nous eût conduit à nous demander s'il fallait vraiment que nous nous battions pour si peu de choses. »

Les hommes, dans les tranchées, chantaient sur des airs de « jotás » le chef perdu :

« Mets de l'amertume dans ta guitare,
Et de la tristesse dans ton vin
Compagnon, on nous a tué le meilleur homme
[d'Espagne. »

La phalange était devenue le premier mouvement espagnol. Au front, la chemise bleue des phalangistes allait se couvrir de gloire. Mais le chef était mort : le mouvement était un immense corps sans tête.

Il importait de trouver un nouveau meneur. Hélas ! Ledesma Ramos avait été exécuté sommairement dans le Jarama. Il avait trente-deux ans. Onesimo Redondo avait subi le même sort. Il ne restait plus de tête politique d'envergure, capable de représenter officiellement la force phalangiste. Sous peine de mort donc, la phalange devait se donner un chef, susceptible de maîtriser les initiatives désordonnées, qui étaient prises un peu partout dans l'Espagne nationale. Un ouvrier de Santander, Manuel Hedilla Larrey, fut désigné par ses pairs au poste politique le plus important de l'Espagne en guerre. Mais Hedilla n'avait malheureusement pas la stature politique de José Antonio, ou de Ledesma Ramos. Phalangiste intransigeant,

il réorganise pour un temps toutes les sections. Mais le 19 avril 1937, le général Franco s'arroge le titre de chef national. Unilatéralement, il rend public un décret unifiant la phalange et la Communion traditionaliste, c'est-à-dire les monarchistes, par principe opposés aux idées phalangistes. Le nouveau parti officiel de l'Etat est né : ce sera la « Phalange Espagnole Traditionaliste des Juntas d'Offensive Nationales Syndicalistes ». « Nom fort compliqué qui indiquait bien le caractère hétéroclite de sa composition », écrit Payne. Hedilla fut nommé président de la Junte politique de la F.E.T. (phalange espagnole traditionaliste). En d'autres termes, on offrait au chef de la phalange la présidence d'un conseil consultatif purement symbolique. Hedilla, voyant à juste titre une tentative du généralissime pour contrôler la phalange, rejette les honneurs, et tente d'amener à ses vues le Conseil de la Junte politique. Mal lui en prend : sous le prétexte parfaitement fallacieux de complicité avec le parti national socialiste allemand, Hedilla est arrêté, incarcéré et condamné à mort par un Tribunal militaire. Le phalangiste le plus représentatif était ainsi éliminé. Sa peine fut toutefois commuée en détention perpétuelle ; Hedilla passera quatre ans à Las Palmas, aux Canaries. En 1941, il sera libéré, et amnistié en 1947. Le général Franco restait seul, du côté national, et s'emparait de la phalange, en faisant « sa chose », un parti dévoué et obéissant. La phalange révolutionnaire, celle de José Antonio et de Ledesma Ramos, était morte. Les militants sont mis au pas. Le dernier point de la doctrine phalangiste, exigeant que la révolution nationale-syndicaliste ne soit pas mise au service d'intérêts particuliers, fut purement et simplement effacé. Il ne figure plus maintenant dans les œuvres complètes de José Antonio. Pouvait s'ouvrir alors l'ère de la paix, l'ère du « movimiento ».

Le « Movimiento », Franco.

Qu'on me pardonne de m'être longuement arrêté sur cette période. Mais elle est essentielle dans la déjà longue histoire de la phalange. C'est en l'étudiant que l'on se

rend compte que le parti unique baptisé pour les besoins de la propagande « phalange » n'avait rien de commun avec le mouvement d'avant-guerre. Et les innombrables discours sur la « tradition phalangiste », les fréquentes références à la personne et aux écrits de José Antonio masquaient en fait un vide doctrinal effarant. Mais José Antonio servait de caution : sa dépouille fut solennellement amenée à l'Escorial, puis dans la crypte de la « vallée des morts », où on peut encore la voir aujourd'hui. La phalange était devenue le parti unique, le « movimiento ».

Trente ans ont passé. Le général Franco est toujours là, plus vert que jamais, et nombreux sont les documents qui nous le montrent, fusil en bandoulière, chassant vers Santa Cruz de Mudela ou Cordoue. Le « movimiento » a rempli sa tâche. Il a assuré à l'Espagne trente ans de tranquillité, trente ans de paix. Et ce ne sont pas les pétards mouillés des séparatistes basques et de Julian Grimau qui ont pu mettre en péril le franquisme. A l'intérieur, les institutions ont été sauvegardées ; à chaque échelon de la hiérarchie de la fonction publique, on retrouve la trace du « movimiento ». Ainsi tous les cadres des administrations locales et provinciales viennent de la phalange.

Les syndicats verticaux sont inclus dans le « movimiento ». Un gros échec pourtant : la politisation de l'Université. Dès 1944, le S.E.U., Syndicat Espagnol Universitaire, était rendu obligatoire pour tous les étudiants. En 1865, plusieurs facultés de Madrid, sous l'impulsion de Sciences Po (la plus à gauche, contrairement à son homologue française), se retirent du S.E.U. C'est la fin pour le syndicat phalangiste. La porte est ouverte aux gauchistes du S.D.E.U. Le gouvernement de l'époque ne s'en émeut pas. Rien d'étonnant, l'Opus Dei y est déjà largement représentée.

L'Opus : la Mafia de Dieu.

L'Opus Dei est maintenant connue. Mais je me souviens qu'il y a encore quelques années, aucune des person-

nalités que j'interrogeais ne voulait se reconnaître de l'Opus. Car déjà l'« œuvre » tissait sa laborieuse toile, qui devait l'amener où l'on sait, Et aujourd'hui que l'Opus s'est débarrassée de son caractère semi clandestin, il est toujours aussi difficile de présenter l'Opus Dei, l'œuvre de Dieu. Peu d'ouvrages ont été écrits sur le sujet. A ma connaissance, il n'en existe que trois : un long article anonyme dans le tome I de « Horizonte espanol 1966 », celui de Gerald Bryan « Opus Dei in Spain », et enfin celui, sympathique à l'« œuvre », de Daniel Artigues, « L'Opus Dei en Espagne », qui ne traite toutefois que de la période 1928-1957, et fait une somme de tous les articles parus sur ce sujet.

Que dire de l'Opus ? Payne, pourtant bien informé, reconnaît qu'il est « ...quasiment impossible de se procurer des renseignements exacts sur cet ordre mystérieux... ». Il convient donc en cette affaire d'affirmer avec prudence. L'Opus Dei est un mouvement international, qui fut fondé par José Maria Escriva de Balaguer en 1928. Dès 1934, ce prêtre inconnu publie ses « Considérations spirituelles », livret de la mini bible de l'« œuvre » : « Chemins ». Il s'en vendra plus de deux millions d'exemplaires. Les rares membres de l'Opus feront la guerre du côté national. L'« œuvre » n'est encore qu'un petit mouvement de jeunes intellectuels catholiques, désireux de s'opposer à l'action de l'Institution Libre d'Enseignement, alors toute puissante. En quelques années, favorisée par la constitution « Provida Mater Ecclesia », qui donne un statut canonique à l'intérieur de l'Eglise aux instituts séculiers, l'Opus va apparaître comme le premier et le modèle de tous les astres.

En 1957, l'« œuvre » entre au gouvernement. Planell est à l'Industrie, Canovas à l'Agriculture, Vigon aux Travaux Publics, et Navarro Rubio aux Finances. C'est tout l'avenir espagnol qui dépend de ces jeunes technocrates, qu'on sait très liés à l'Opus. On connaît la suite. Lors du dernier remaniement ministériel d'octobre 1969, l'Opus obtient de manière très officielle la quasi-totalité des portefeuilles. L'Espagne appartient-elle pour autant à l'« œuvre » ?

Je ne le pense personnellement pas, pas plus que je ne crois au « danger » de l'Opus. Si elle est en force au gouvernement, elle n'a par contre aucune prise réelle sur le pays. Le paysan andalou, parfaitement sous-développé, n'a pas grand chose en commun avec ces technocrates froids et austères. Et si l'Opus bénéficie d'un succès — très relatif — dans la haute bourgeoisie d'affaires, celle qui joue au golf, au tennis, qui roule en « Mercedes », boit du « J and B », et qui est séduite par le sens mondain des curés de choc de l'Opus, le peuple, l'Espagne restent indifférents.

Pour le général Franco, l'« œuvre » n'est qu'un moyen : après s'être appuyé sur l'aile « collaboratrice » du « movimiento », sur l'armée, sur les technocrates, sur les monarchistes, le caudillo tire de sa manche la carte de l'Opus. Le danger n'est pas grand, car l'Opus constitue un groupe spirituel organisé qui n'est destiné à rien. Son idéologie manque de précision. Tout au plus sait-on qu'il s'agit pour ses membres d'appliquer dans leur vie laïque l'ascétisme et la sincérité que les prêtres mettent dans leur apostolat. Mais surtout l'Opus est le moyen pour l'Espagne d'être entièrement acceptée par l'Europe : après l'éloignement de la France de l'O.T.A.N., l'Espagne a été amenée à occuper une situation privilégiée dans le système défensif du monde occidental. L'objectif majeur de la diplomatie ibérique est maintenant d'être acceptée au sein du Marché Commun. Déjà associée par un traité préférentiel, l'Espagne pourrait, sous l'impulsion de Lopez Bravo, s'intégrer dans un avenir proche à la C.E.E. L'Espagne, libérée de la « tâche fasciste », devient sympathique aux démocraties européennes. Ce qui fait dire au rédacteur du « Monde » que, ne serait-ce le manque de liberté individuelle, l'Espagne tous comptes faits est digne d'intérêt.

Que reste-t-il de la « Phalange » ?

La phalange officielle donc, franquiste, sous les coups de boutoir du propre Franco et de l'Opus, est sur le déclin. C'est un fait indéniable. Le quotidien madrilène

« Diario SP », aujourd'hui disparu, écrivait dans son numéro du 21 mars 1968 :

« La phalange est entrée d'abord en hibernation, ensuite en décomposition, et elle a fini par se transformer en substances nouvelles qui, par une loi naturelle fatale, ont servi d'engrais à des plantes plus jeunes. Une fois mises à part toutes les belles paroles éphémères, ce qu'il y avait de concrètement valable dans la phalange continue d'exister, presque méconnaissable, dans le comportement politique des nouvelles générations espagnoles, comme un élément de plus, accompagné de beaucoup d'autres qui proviennent des horizons les plus différents. »

A quoi est dû ce déclin politique de la phalange ? « La region », le quotidien d'Oviedo répond : parce que ses dirigeants n'ont pas cherché à atteindre les buts fixés dans son programme :

« La phalange est née pour créer un ordre nouveau : la justice sociale, une Espagne unique sans séparatismes, et la coexistence de tous les Espagnols sans distinction de classes. Et puis, ceux qui devaient continuer à lutter pour réaliser un grand programme politique ont préféré la vie facile, comme si les « héros » étaient fatigués. Cette existence moelleuse et conformiste a fait perdre le fruit du grand sacrifice d'une belle jeunesse qui a donné généreusement sa vie sur les champs de bataille. Car il faut demander aujourd'hui : qu'a-t-on fait du Front des Jeunesses ? Pourquoi a-t-on supprimé le S.E.U. qui, dans des heures difficiles, avait rendu un grand service à l'Université ? Quelle attention a-t-on porté, au « sommet », aux problèmes posés par les conseils provinciaux ? La phalange n'a servi que de paratonnerre contre toutes les censures. Les plus grands ennemis de la phalange ont été les phalangistes qui ont évolué pendant des années dans les « sommets », sans rien faire de positif pour elle. Il y a, dans l'esprit de tout phalangiste, les noms de ceux qui ont été victimes des intrigues, sinon des trahisons. Il en est, parmi les phalangistes qui sont en bas et non au sommet, qui connaissent les manœuvres malpropres dont ont été victimes des hommes de talent et de bonne

son
suite
r en
ont
ises
il y
inue
ment
e un
qui

foi, mis à l'écart lorsqu'ils étaient en mesure d'obtenir une réalité positive. »

Aujourd'hui, sans accepter pour autant le multipartisme, le régime semble devoir admettre l'existence de plusieurs tendances. A cet effet a été créé l'« associationnisme », nom barbare qui cache mal l'embarras gouvernemental. Le but : intégrer dans le cadre du « movimiento » les tendances multiples qui se manifestent depuis quatre ans. L'« associationnisme » permettra un jeu politique un peu plus vaste. La phalange sera ravalée au rang d'une association comme tant d'autres. Elle ira d'ailleurs au combat en ordre dispersé, car il n'existe pas moins de six groupes à revendiquer l'héritage phalangiste.

● Tout d'abord un groupe « collaborationniste » institutionnel, dont le chef est l'ancien ministre Raimundo Fernandez Cuesta, et qui compte parmi ses membres MM. José Luis de Arrese, Fermin Sanz Orrio et M^{lle} Pilar Primo de Rivera, sœur de José Antonio.

● Un premier groupe « de gauche » : le « Cercle doctrinal José Antonio », dirigé par Diego Marquez, avocat, et ancien secrétaire général du S.E.U. Avec lui, MM. José Giron de Velasco et Alejandro Rodriguez de Valcarcel.

● Le second groupe « de gauche » : le « Cercle Medina », dirigé par MM. Francisco Labadie Otermin et surtout Manuel Cantarero del Castillo, figure détachée et président des Anciens Membres du Front de Jeunesse.

● Un groupe intermédiaire, peu important, dont le leader est M. Jesus Fueyo Alvarez, directeur de l'Institut des Etudes Politiques. Avec lui, MM. Jesus Aparicio Bernal et Linicio de la Fuente.

● Les intégristes, représentant la ligne « pure et dure ». En forme ascendante, ils sont regroupés autour de M. Blas Pinar, et de l'équipe de l'excellente revue « Fuerza Nueva ».

● Les syndicalistes, enfin, dont le chef est M. José Solis Ruiz, ancien ministre secrétaire général du « movimiento ».

ge ?
que
ixés
tu :
nes,
tion
tter
féré
ués.
dre
i a
ille.
ont
qui,
e à
t »,
La
tes
ont
ées
lle.
ux
ns.
on
res
ne

L'avenir espagnol sera-t-il phalangiste ?

Il est difficile de répondre à cette question. Nous avons vu que ce que l'on appelait « phalange » était en fait un mouvement abâtardi, diminué par trente-quatre ans de compromissions et de lassitude. Aujourd'hui, on sait que c'est don Juan Carlos qui succédera au Caudillo. Qui alors dirigera l'Espagne ? Carrero Blanco, second personnage de l'Etat actuellement, se fait vieux, et devra bientôt passer la main. José Maria de Areilza, conseiller de don Juan ? Cela n'est pas impossible.

Et la phalange dans tout cela ? Elle est bien sûr pour l'instant divisée, mais une unification n'est pas à rejeter totalement avec le départ à plus ou moins longue échéance du « Caudillo ». Malgré ses faiblesses, le mouvement phalangiste reste la seule association organisée à l'échelle nationale. Qui plus est, elle a à effectuer ce pour quoi les vétérans de 1936 s'étaient battus : la révolution nationale-syndicaliste, que Franco a toujours repoussée. L'Opus lui, est et restera un groupe de cadres supérieurs, obligatoirement fermé et limité. Et l'opposition, me direz-vous ? Elle est confidentielle et n'existe guère que dans les chroniques du « Monde » ou de l'« Humanité ». Remarquons pour la forme les indignations discrètes d'Aranguren, de Tierno Galvan, de Ruiz Gimenez ou de Tamamès, qui ne représentent qu'eux-mêmes, c'est-à-dire de brillantes individualités.

Une nouvelle génération, qui n'a pas connu la guerre civile, fait son apparition sur la scène politique espagnole. A elle de savoir redonner un peu de brillant à la vieille institution phalangiste. Le « Cara al sol » doit redevenir le chant de tout un peuple, et non plus d'une secte d'initiés. La phalange est à terre ; elle n'est pas vaincue. Ou alors, pour paraphraser le mot fameux du « Tenorio » de Tirso de Molina :

« La phalange que vous avez tuée jouit d'une bonne santé ! »

Jean CHALVIDANT.

Mo
qui
pour
Gusta
ne le
j'ai e
doute
outre
écon

Eloge de la Courtisane

« Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme il va par les lieux arides, cherchant du repos, et il n'en trouve point. Alors il dit : Je retournerai dans ma maison, d'où je suis sorti. Et revenant, il la trouve vide, nettoyée et ornée. Alors il va prendre sept autres esprits plus méchants que lui, et, entrant dans cette maison, ils y fixent leur demeure, et le dernier état de cet homme est pire que le premier. Ainsi en sera-t-il de cette génération méchante. »

MATTHIEU, 12, 43-46.

Mon titre scandalisera peut-être certains lecteurs, ce qui me paraît douteux, car « *Défense de l'Occident* » pourrait avoir pour épigraphe cet avertissement que Gustave Théry donnait à ses lecteurs : « *Les imbéciles ne le lisent pas* ». Il y a d'ailleurs fort longtemps que j'ai en vue la publication de cet essai qui exigerait sans doute les dimensions d'un livre, tant le sujet comporte, outre une analyse approfondie — psychologique, sociale, économique — de la situation de la femme dans les

sociétés modernes, des références historiques et ethnologiques, dont le dépouillement concerne des milliers d'ouvrages d'auteurs anciens et modernes. La très remarquable étude que Maurice Bardèche vient de consacrer « *aux femmes* » (1), livre riche lui-même de tant d'observations, de réflexions pertinentes, et qui s'appuie sur une vaste documentation empruntée à la littérature universelle, m'a incité à poursuivre en quelque sorte son propos, me fournissant quelques-unes de ces références qu'un labueur de bénédictin ne suffirait pas à mettre sur fiches.

Lorsque peu de temps après la dernière guerre, sous la double initiative des démocrates chrétiens et des partis de gauche, réconciliés dans cette édifiante entreprise de *restauration de l'ordre moral*, était élaborée une législation sur la répression du proxénétisme et de la prostitution, frappé par les inconséquences de cette prétendue réforme, j'avais procédé à une analyse objective des données du problème que ces messieurs s'employaient à résoudre avec l'innocence de Gribouille se jetant à l'eau pour ne pas se mouiller, et qui estimaient sans doute que la suppression du médecin entraînerait celle du malade. M'appuyant sur le texte même des délibérations des commissions parlementaires chargées d'élaborer ce magnifique projet, je tentais de démystifier cette ébauche de législation en un domaine qui par sa nature même échappe à l'emprise du législateur (2).

Je ne sais plus qui a dit « *Faites-moi de bonnes lois je vous ferai de bonnes mœurs* ». Sans doute, à la condi-

(1) Maurice Bardèche : « *Histoire des femmes* », Stock, édit. Paris, 1939.

(2) Il s'agit de la Loi du 13 avril 1946, *tendant à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme* — validant en son article 9 l'acte de l'autorité de fait (admirons en passant l'euphémisme) dit loi du 2 mars 1943 contre les souteneurs — abrogeant les articles 334 et 335 du Code Pénal, auxquels elle substitue ses propres dispositions, ainsi que les articles 1^{er} à 8 de la Loi validée du 2 mars 1943. Dispositions renforcées par l'Ordonnance du 23 décembre 1958, visant les tenanciers de maisons meublées, de pensions, de clubs et de dancings.

tion expresse que ces lois aient précisément pour objet non de corriger les mœurs, — ce que les fondateurs de religion et les législateurs les plus lucides n'ont pas réussi à faire depuis que l'humanité existe et que les hommes vivent en société, — mais de déterminer des conditions d'existence telles que spontanément la majorité des participants d'une société donnée puisse adopter des comportements, contracter des habitudes qui constituent ce que les sociologues qualifient de *bonnes mœurs*. Sans grand espoir d'obtenir que mon texte soit publié et après quelques vaines tentatives, je renonçais à rendre public ce premier essai qui n'avait d'autres mérites que de manifester une attitude critique au regard d'une société conformiste, tentant de dissimuler, comme plaies honteuses, des réalités qui ne sont, en fait, que la conséquence de ses contradictions. Le texte de cette étude me fut d'ailleurs dérobé. Une âme bien intentionnée m'avait ainsi délivré de mes scrupules, me rangeant malgré moi dans la société des bien pensants. Je n'ai cessé de le regretter, non pas en raison de l'audience restreinte qu'auraient pu avoir mes réflexions, de l'influence que, publiées en temps utile, elles auraient pu de manière quelconque infléchir nos législateurs dans la voie du bon sens, de l'honnêteté et du courage, non, mais j'aurais aimé pouvoir prendre date et, à la lumière des événements, mettre nos Lycurgue en présence de leurs conséquences, leur rappeler que « *le mieux, socialement, est le plus souvent ennemi du bien...* », que sous prétexte de corriger certaines erreurs ou de remédier à certains abus, du moins en apparence, on en provoque d'autres qui peuvent être pires.

Les idées sont longues à faire leur chemin et nos parlementaires essayaient de traduire par des interdictions légales les vœux des écrivains, romanciers, dramaturges ayant cinquante ans plus tôt prêché le relèvement de la pécheresse et le rachat de la femme victime des servitudes d'une société dissolue. La présence sur les bancs de l'Assemblée nationale d'un certain nombre de députées-femmes avaient sans doute contribué à fausser le débat, comme l'avaient, au préalable, faussé les initiatives et

les interventions au sein de l'Assemblée municipale, d'une certaine Marthe Richard. On avait voté d'enthousiasme, comme à la nuit du Quatre Août les députés des Trois Ordres réunis avaient voté l'abolition des privilèges, sans se douter un instant qu'ils venaient de voter l'abolition d'un ordre social multiséculaire, lequel s'il n'était pas parfait (il n'en existe aucun) restait susceptible d'amendements, de réformes et qui avait l'incontestable mérite d'exister, ayant constitué les assises traditionnelles de notre société.

Je ne vois dans l'histoire des démocraties modernes qu'une tentative de réforme comparable par la naïveté de ses mobiles et la gratuité de ses justifications : celle qui aux Etats-Unis et sous l'influence des ligues puritaines adopta le bill d'interdiction de la fabrication et de la distribution des boissons alcooliques. On en connaît les conséquences, car elles ne sont pas encore effacées aujourd'hui après 37 ans et l'abolition de la loi de prohibition en 1933 : l'avènement et les règnes des bottlegers, le déferlement sur les Etats-Unis de la plus grande vague de criminalité qu'un Etat moderne ait jamais eu à essuyer. Le régime sec avait créé le gangstérisme, et pour ceux qui l'auraient oublié, « *Les Incorruptibles* », cette série de chroniques filmées qui par leur attrait documentaire, leur caractère intensément dramatique constituent le plus grand succès qu'aient éprouvé sur nos écrans de télévision les feuilletons qu'on y projette, nous le rappelait. Encore les conflits d'Eliot Ness avec les affidés d'Al Capone, membres du Syndicat du crime, ne nous livrent qu'un des aspects, le plus spectaculaire sans doute, de la lutte que durent livrer les autorités fédérales pour en venir à bout très subsidiairement ; pareilles aux microbes pathogènes attaqués par les antibiotiques, s'étaient adaptées les organisations qu'avait fait naître et prospérer, comme champignons sur le fumier, la loi de prohibition de 1919. Mais la crise de moralité qui devait bouleverser et qui affecte encore le plus grand état démocratique moderne, eut bien d'autres conséquences. Certaines tumeurs sociales à un stade avancé de leur croissance relèvent de la technique chirurgicale.

L'expérience américaine aurait dû, à tout le moins, servir de leçon, enseigner à nos moralisateurs improvisés qu'avant de s'attaquer au mal il convient d'en étudier et d'en déterminer la nature; que lorsque l'on veut supprimer un certain état de fait il faut d'abord s'employer à en supprimer les causes, et par les causes, il faut entendre les causes premières, non les causes secondes, celles-ci plus apparentes que réelles, plus immédiatement discernables mais n'offrant qu'une prise tout à fait fallacieuse. Exactement comme dans la lutte sans issue qu'un enfant entreprend avec un édredon de duvet, lorsqu'il prétend l'aplatir en le frappant, chassé d'un endroit le duvet remonte dans un autre, car l'enfant ne sait pas que pour l'aplatir en le frappant, chassé d'un endroit le duvet social est pareil à cet édredon que veut aplatir le poing d'un enfant rageur s'imaginant que les coups qu'il porte ont un effet décisif, qu'il lui suffit de frapper fort et longtemps afin d'opérer le nivellement désiré. D'autres peuples que les Américains ont fait de telles expériences, sinon du même ordre mais du même genre. On connaît les résultats des politiques de socialisation arbitraires, systématiques, entreprises avec les meilleures intentions.

On peut estimer que les conséquences tout à fait prévisibles de la volonté de retour à l'ordre moral de nos législateurs, en 1946, étaient du même ordre. Les vices d'une tolérance de fait, sur laquelle il n'existait aucune législation mais de simples dispositions pragmatiques tendant à préserver l'ordre et la santé publiques, ne disparurent pas avec les mesures prises. Il y eut simplement transfert, car, bien entendu, avec la fermeture des maisons closes (singulier paralogisme) les quelques milliers de prostituées, lesquelles bénéficiaient d'une protection de fait furent jetées à la rue. Ceux qui les exploitaient (encore devaient-ils se soumettre, comme d'honnêtes commerçants, à un contrôle fiscal et sanitaire) furent réduits à une clandestinité renforçant leur emprise. Ainsi fut organisé le marché noir de l'amour vénal et la chronique des tribunaux devait très rapidement faire apparaître les conséquences d'un système de moralisation par voie d'ordonnance, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il

n'offrait d'autre garantie que celle résultant d'une vertueuse ignorance. Il y en eut bien d'autres, échappant aux statistiques mais ne pouvant échapper à l'observateur des mœurs et dont il serait facile de relever les empreintes par une enquête médico-sociale menée avec quelque persévérance.

A s'en tenir aux considérations physiologiques, l'état sanitaire d'une collectivité dépend d'une certaine hygiène, tendant à réduire les facteurs nosologiques d'ordre endémique et épidémique. Pour les combattre et les réduire il faut disposer d'un arsenal thérapeutique adéquat, d'équipes de praticiens exerçant la médecine soit à titre individuel soit à titre social, il faut des hôpitaux, des dispensaires, toute une pharmacopée, des moyens de dépistage, des centres préventifs et des centres curatifs, une constante vigilance, une action éducative et aussi des moyens de protection sanitaire extérieure. C'est d'un tel dispositif que dépendent la santé publique, l'état démographique d'une nation, qui n'en comportent pas moins un déchet plus ou moins considérable selon le cas. Pour relever la moyenne de vie, pour donner à un peuple des conditions d'existence qu'on peut considérer sinon comme parfaites du moins comme satisfaisantes, il faut de persévérants et coûteux efforts s'échelonnant sur de longues périodes, encore cet équilibre est-il toujours précaire, exigeant une perpétuelle révision des techniques et des moyens.

Au regard d'un tel complexe, théorique et pratique, concernant la santé physique, que nous propose-t-on dans l'ordre moral, particulièrement dans celui qui a trait aux comportements sexuels de l'homme avec tous les écarts, déséquilibres, anomalies qu'ils comportent, permettant d'assimiler cet état de santé psychologique aux conditions de santé physiologique qu'il conditionne d'ailleurs en grande partie? Rien ou à peu près. Rien, en tout cas, à mettre au crédit des pouvoirs publics, ayant prétendu légiférer sur ce qui en fait n'était pas légiférable, du moins dans le principe et sur des pratiques dont ils ne pouvaient au mieux que pallier certaines conséquences sociales. Dans les états technocratiques modernes, où

l'on prétend tout subordonner aux emprises de l'Etat, réglementant tout, s'insinuant partout à l'aide d'une bureaucratie envahissante et omnipotente (se dévorant elle-même, car affectée d'un vice congénital, l'irresponsabilité, condamnée aux expédients de gestion qui obèrent de plus en plus les finances publiques en réduisant l'initiative des particuliers), on a constamment perdu de vue la règle d'autolimitation, seul frein salutaire et possible à cette hypertrophie d'un organe noble et nécessaire, dont la fonction devrait être d'assurer l'équilibre général du corps par voie de simple régulation. Les sociologues et encore moins les juristes n'ont pas encore compris l'action obnubilante des idéologies démocratiques ; que le seul objectif que pouvait se proposer l'Etat dans une juste hiérarchisation des fonctions et des pouvoirs conditionnant l'existence et le développement d'une collectivité (entité à la fois réelle et arbitraire) était *un principe de moindre mal*. On peut considérer et on doit admettre, pour peu qu'on échappe aux déterminations d'un collectivisme aberrant, que la plupart des attributions qu'entend s'arroger l'Etat démocratique moderne échappent à sa compétence de droit et de fait. L'Etat n'a pas à connaître de ce qui est du domaine *du for intérieur*, de tout ce qui se rapporte à ce que l'homme peut et doit avoir de son existence d'homme (et ceci n'est pas un article du catéchisme libertaire). Il résulte de la nature même d'un être qui se sent et se veut libre, car ne pouvant en définitive que compter sur lui-même, ses facultés de détermination et d'action pour faire face à son destin et avec la perpétuité de l'espèce dont il est un représentant et un chaînon, assurer son propre accomplissement. Toutes les fictions du *Contrat social* ne sont que rêveries, extrapolations abusives d'un esprit faux, qui tend à rejeter sur la collectivité les responsabilités qu'il n'a su ou n'a pu assumer. C'est ainsi qu'un malade ou un criminel tend à en appeler à la collectivité en esquivant sa propre culpabilité. Le débat ouvert depuis deux siècles à la suite de ces funestes billevesées n'est pas près d'être clos. Du plan individuel, familial, on a prétendu évoquer au plan social et collectif ce qui par nature, vocation, nécessité

ne pouvait être et ne devait être assumé, résolu qu'au plan particulier ; esquivant le processus légitime, on invoquait pour résoudre les conflits des instances proprement inaccessibles. C'est ainsi que tout est devenu *problème*, objet de contestation publique, appel à des compétences imaginaires et d'autant plus inadéquates qu'on ne vit jamais un fantôme s'occuper du monde des vivants, ailleurs que dans les fictions des conteurs.

Si une collectivité existe et prétend s'affirmer en tant que telle, elle ne peut le faire que grâce à l'adhésion des individus qui la composent, en une convergence de moyens et d'apports qui tous sont d'ordre individuel avant de prendre le caractère collectif et l'efficacité pouvant en résulter. Il s'agit non d'un agrégat de volontés individuelles qui, pour peu qu'elles soient divergentes, ne peuvent inscrire au bilan qu'une valeur négative, mais bien d'une convergence et d'une unanimité dans les états de conscience, dont le suffrage démocratique n'est qu'un assez mauvais symbole, car au lieu de porter sur des faits il porte généralement sur des mots. Ce phénomène de convergence et d'unanimité est pareil à celui qui constitue *la terminologie*. Une langue ne peut se constituer, en tant que moyen d'expression et d'échange, que si les concepts sur lesquels elle se fonde reposent sur des expériences partagées et des données concrètes. Ces concepts exprimés définis dans leur morphologie s'ordonnent en une syntaxe qui est elle-même l'expression d'une logique interne fondée sur des relations objectives. Cela est si vrai que lorsque rapports fondamentaux entre réalité vivante et notions conceptuelles achoppent, on sombre dans le psittacisme, ce verbiage qui envahit la littérature contemporaine et qui est en partie l'expression de la contamination idéologique du corps social par toute une prolifération de lois et de règlements, outrepassant leurs limites en ignorant les réalités.

C'est à la lumière de ces observations et réflexions qu'il faut juger de l'inconscience de nos législateurs. Sortant d'un conflit qui avait ébranlé profondément les assises de la société française et celles des grandes nations contem-

poraines, ils prétendirent d'un trait de plume rétablir la morale sexuelle, proscrire des abus faisant tache sur la façade de respectabilité d'une nation démocratique. Cet accès de vertu cadre avec l'arrivée au pouvoir d'une majorité socialisante, faisant de *l'émancipation de la femme* un des articles de son crédo, en une perspective qui recoupait assez étroitement celle des partis démocrates-chrétiens dont le progressisme ne laisse rien à envier à celui des disciples de Jules Guesde et de Jaurès, n'en différant que par un irréalisme encore plus manifeste et plus inconséquent.

Sans prétendre instruire leur procès, il convient de souligner les inconséquences de ces doctrinaires, préconisant la socialisation des moyens de production, de circulation, de distribution des biens, afin de réaliser une prospérité générale permettant de donner à chacun selon ses besoins, ce qui tend à rejeter dans l'anonymat tous les secteurs de la vie économique. Ils admettent avec une parfaite inconséquence la mise en condition de l'homme par des structures techniques qui le dominant et l'asservissent, substituant à la personnalisation des services dans les sociétés traditionnelles hiérarchisées cet anonymat des services au bénéfice d'une collectivité sans entrailles, dont la personnification est l'Etat, *le plus froid des monstres froids*. Et ces socialistes, qui oublient d'être sociaux, ont entendu proscrire la seule forme de service qui entraînaient un minimum de dépense physique avec la plus parfaite absence d'initiative. Il consiste pour la femme à procurer à un partenaire masculin l'illusion de l'amour au prix de quelques prestations, relevant beaucoup plus des pratiques de l'assistante médicale que de l'exercice d'un art, mais offrant cependant quelque analogie avec celui de comédienne, à la différence qu'il ne dissocie pas le symbole et sa valeur attractive d'un minimum d'objectivation. Ce qui revient à dire que le métier de prostituée, — disons de courtisane afin de rendre à cette profession, la plus ancienne et la plus décriée qui soit, un caractère qui ne soit pas dégradant — est en définitive plus honorable que celui de comédienne, compte tenu des services que comporte la profession de

comédienne, vue sous ses aspects les plus avilissants, au théâtre et au cinéma, proposant tout et n'offrant rien.

En admettant que les mobiles du législateur aient été valables, qu'on puisse admettre comme fin en soi la suppression de la prostitution, plus exactement de l'amour vénal, lequel se retrouve sous tant d'autres masques et avec tant d'honorables façades, encore fallait-il que cette suppression puisse intervenir comme une conséquence directe et si on peut dire inéluctable des dispositions prises. Pour qu'il en fut ainsi, il eut fallu de toute nécessité que ces dispositions avec les interdictions en résultant puissent emporter avec elles le remède. Il fallait, détournant le cours de la rivière, lui trouver *d'autres lits* afin de la ramener à ses affluents originels. Ceci exigeait d'une part la rééducation et le reclassement des prostituées ou de celles que l'on considérait comme telles, au même titre qu'une catégorie de salariés ou d'employés qu'une crise économique ou une perte de débouchés privent de leur emploi et auxquels par voie de reconversion ou de reclassement il convient de retrouver nouvel emploi et salaire. Ceci exigeait que des mesures plus générales et efficaces fussent prises afin de tarir le recrutement de cette main-d'œuvre, d'une qualification peut-être discutable mais d'une utilisation certaine. En gros, il fallait supprimer la profession en supprimant sa raison d'être, la main-d'œuvre avec la clientèle. Il s'agissait non d'une réforme morale mais d'une reconversion morale. Si depuis qu'il existe des hommes vivant en société, il existe des courtisanes et certaines formes d'amour vénal, c'est que depuis qu'il existe des hommes vivant en société, se manifestent dans cette société des besoins, des inclinations, des désirs — c'est selon — qui ne trouvent à se satisfaire qu'en ayant recours à cette modalité dans les rapports sexuels et à des spécialisations auxquelles elle conduit par entraînement, habitude, vocation, voire éducation (de grandes sociétés traditionnelles eurent leurs écoles de courtisanes) : ces spécialisations que toutes les formes d'activité et d'échange connaissent et ont connues.

Est-il besoin de faire observer que dans leurs doctes délibérations nos législateurs étaient loin de compte. Et

pour peu qu'on passe en revue, dans la société contemporaine, toutes les formes d'incitation à la licence et à la débauche, que représentent mille activités autorisées, apparemment honnêtes, en règle avec la législation sociale et économique, avec le fisc, l'Etat et l'Eglise, on ne peut que grandement s'étonner des contradictions, des inconséquences, de la parfaite hypocrisie de nos démocraties, qu'elles soient laïques ou chrétiennes. J'énumère : littérature d'imagination sous toutes ses formes les plus cyniques ou les plus insidieuses, allant des publications les plus platement érotiques, pornographiques aux plus sournoisement sentimentales, plus perverses encore (Goethe, qui s'y entendait, disait déjà de nos romans « *que les meilleurs ne valaient rien* »); ces formes inférieures de littérature que représente une multiplicité de publications, allant des bandes dessinées les plus systématiquement obscènes aux magazines spécialisés avec toute la gamme des périodiques masculins, féminins, s'adressant aux adultes et aux jeunes; théâtre dont les thèmes et les intrigues ne sont que prétexte à des mises en scène, à des dialogues, à des situations, à des mimiques, à des déshabillés suggestifs, et toute la publicité qui en est l'accompagnement, destinée à mettre le spectateur en condition; cinéma qui constitue, à lui seul, la plus formidable entreprise de perversion sexuelle jamais conçue et systématiquement exploitée sous les plus fallacieux prétextes — dramatiques, historiques, documentaires, esthétiques — et qui sert de base à une Erotologie ayant désormais ses exégètes, ses revues, ses collections, ses librairies spécialisées; publicité et pas seulement celle qui seconde les spectacles dont elle souligne complaisamment, agressivement le caractère licencieux, mais celle qui sert de support commercial à toute sorte de produits de consommation courante et à des prestations de service, dans laquelle l'élément sexuel provocateur constitue le pôle d'attraction. Je passe, bien entendu, sur toutes ces industries, plus ou moins clandestines, en coquetterie avec la loi et les articles du code tendant à réprimer l'excitation à la licence et à la débauche.

Jamais et à aucune époque on ne vit par la littérature,

par l'image, par la mode, par la musique, par la danse et la chorégraphie, par l'alcool, par la pharmacopée un tel déploiement, un tel luxe de moyens destinés à créer un climat aphrodisiaque, à solliciter les inclinations, à stimuler les appétits sexuels de l'homme. Et jamais l'Etat, apparemment si soucieux de moralité publique en formulant certains interdits, en proscrivant les formes les plus naïves des rapports sexuels, considérés comme délictuels, n'a autant toléré, autant encouragé les facteurs d'immoralité, de perversion, de déséquilibre. Encore ne sera-t-il pas fait état des facteurs purement sensoriels et sans orientation précise mais qui contribuent à créer un climat général d'excitation, *d'éréthisme*, souvent plus funeste que celui résultant de sollicitations directes, contre lesquelles existe le recours de l'ignorance ou de l'abstention ; j'entends cette ambiance de bruit perpétuel, de mécanisation frénétique, qui agit sur les nerfs de l'homme moderne à la manière d'un alcool ou d'un stupéfiant et contre lequel il lui est très rarement possible de se défendre, duquel il ne peut s'abstraire, à l'égard duquel les pouvoirs publics se montrent si parfaitement indifférents, trouvant peut-être en cet état d'asservissement général un moyen commode de diversion et d'atonie politique (1).

Passant à un tableau clinique de la société actuelle, on ne peut que regretter que l'Etat ait pris d'aussi fâcheuses initiatives. Si l'on consulte la chronique des tribunaux, les statistiques relatives à la jeunesse délinquante, celles plus ou moins occultes se rapportant à la prostitution clandestine, — si l'on observe le comportement sexuel des

(1) Quand on connaît l'insertion des nerfs acoustiques sur le circuit nerveux, les retentissements organiques profonds des impacts sensoriels qui les affectent, on peut mesurer l'étendue des désordres psycho-somatiques pouvant résulter de certaines nuisances, nuisances dont les milieux médicaux commencent seulement à prendre conscience. Lorsque l'on sait à quel régime sont soumises les populations vivant à proximité des grands aéroports suburbains, particulièrement celles des agglomérations situées sous les pistes d'envol des grands avions de ligne à réacteurs, on peut juger de la responsabilité des pouvoirs publics en ce domaine, de leur criminelle et totale aberration.

adolescents et cela dans tous les milieux, plus spécialement dans les milieux scolaires et universitaires, la moralité de clan qui tend de plus en plus à s'y instaurer, une liberté de mœurs, dont témoignent, avec nombre de mariages prématurés qui ne sont que régularisations aux suites souvent fâcheuses, quantité de drames intimes que font éclater épisodiquement de fréquentes tentatives de suicide, les refoulements qui se résolvent en agressions individuelles ou collectives, attentats à la pudeur, viols et d'innombrables cas de dépressions nerveuses accidentelles ou cycliques, — on ne peut se féliciter du résultat obtenu par une législation sommaire : toutes conséquences que j'avais prévues et dénoncées en cet essai qui ne put malheureusement voir le jour. La réforme, bien loin d'avoir réussi à enrayer le mal qu'elle prétendait combattre et réduire, n'a fait que lui donner des formes plus diffuses, plus clandestines, plus graves et plus funestes pour la santé morale, pour l'équilibre individuel et collectif des jeunes générations, qu'elle entendait surtout protéger et qu'elle a si fâcheusement conditionnées.



Mais tout ceci n'est que préambule à une étude plus objective, plus générale de certains phénomènes sociaux, qui transcendent l'époque et au regard desquels les conséquences d'une législation tendant à la réforme des mœurs peuvent être considérées comme épisodiques. Il est bien évident que les problèmes posés par les rapports entre les sexes s'insèrent en un contexte plus large que celui dans lequel un simple essai peut prétendre les situer. Ils touchent de très près à tout ce qui se rapporte au mariage, à la famille, aux structures sociales, à la perpétuation de l'espèce, aux modalités de la culture et de l'éducation, au développement des individus et des collectivités dans lesquelles ces individus doivent normalement s'intégrer. Ils ont pour répondants non seulement des facteurs d'ordre physiologique et psychologique, mais des facteurs bien plus généraux qui concernent tous les aspects de la vie sociale, ses fondements, son organisation,

ses idéaux, ses objectifs intellectuels, spirituels, esthétiques.

Abordant le problème de l'éducation sexuelle, la plupart des pédagogues, des théoriciens et des praticiens, le font sous un angle trop étroit. Et on ne peut dire que les extrapolations de Freud, dans le domaine de la psychologie profonde, aient beaucoup clarifié ce problème. Je pense même qu'il l'a considérablement obscurci en le systématisant, en donnant à des expériences qui étaient d'ordre psychosomatique, et par voie d'analogie, des correspondances sur le plan psychique ayant valeur d'incidence plus que de détermination. Freud n'a d'ailleurs que peu innové : la psychanalyse n'étant qu'une transposition médicale et profane de la confession auriculaire et son répertoire de tests, celui du manuel des confesseurs. L'abus ou le mauvais usage de la cure psychanalytique est dans bien des cas aussi désastreuse que pouvait l'être, hier, l'abus du confessionnal et une direction de conscience maladroite. Les directeurs de conscience d'autrefois, lorsqu'ils étaient expérimentés et raisonnables, se méfiaient des *scrupuleux*, s'efforçant de mettre en garde leurs pénitents contre les phantasmes de la conscience, qui s'ils ne sont pas exorcisés risquent de compromettre l'équilibre psychique du sujet (là est le sens de *la parabole de l'esprit impur*, cité en épigraphe à cet essai) et beaucoup plus dangereusement qu'un certain laxisme, en soi plus sain surtout lorsqu'il ouvre des exutoires à des sollicitations obsessives non surmontées. L'état de conscience le plus dangereux est celui qui laisse l'homme à mi-chemin entre l'éveil de ses désirs et leur atteinte (1).

C'est en quoi les prémisses de l'analyse freudienne ont quelque chose de fondamentalement juste. Certaines inhibitions, inconséquentes ou trop tardives, intervenant lorsque la volonté de l'homme s'est déjà manifestée, trouvant sur son chemin un obstacle de circonstance (qui

(1) Les leçons évangéliques sont là encore très éclairantes : « *Ce qui souille l'homme ce n'est ce qui entre en lui et ce qui sort de lui, mais les mauvaises pensées, qui viennent du cœur, les meurtres, les adultères, les impudicités, les vols, les faux témoignages, les paroles injurieuses* ».

peut être simplement imaginaire, réel au plan de l'esprit) l'oblige à un blocage psychique, lequel risque s'il se répète et perdure de provoquer une faille dans l'édification d'une personnalité dont la structure psychique est analogue à celle de la structure anatomique et physiologique. Il est bien évident que les fonctions sexuelles de l'homme ont un retentissement profond dans le mécanisme psycho-moteur qui détermine ses activités et préside à sa formation mentale. Ces fonctions sexuelles par le jeu ambivalent des glandes endocrines exercent une action considérable sur l'équilibre psychosomatique de l'individu, dont elles exaltent la vitalité soit par compensation, soit par réserve. De toute manière et dans un processus de formation normale, physiologique et mental, des prises de conscience opportunes sont nécessaires : ces prises de conscience doivent coïncider avec une expérience vivante, pas seulement avec des informations intellectuelles qui, dans le meilleur des cas, ne peuvent être que le fruit d'une expérience étrangère, communiquée mais non ressentie et vérifiée. Tout le problème d'une éducation sexuelle normale et bien conduite repose sur cette conjonction, qu'on peut qualifier de cruciale, entre la réalité et l'idée, entre l'expérience et l'information. Dans la plupart des autres domaines de la vie intellectuelle et sensible cette convergence s'établit quasi-spontanément avec du moins ou du plus (c'est un problème de pédagogie fondamentale) et les acquisitions mentales sont déterminées ou corroborées par des expériences sensorielles, donnant à l'adage scolastique sa plénitude pragmatique : *il n'est rien dans l'esprit qui n'ait d'abord été dans le sens.*

L'expérience sexuelle est en soi des plus délicates. Dans un certain état de civilisation, où l'homme est soumis à nombre de servitudes et d'interdits, cette expérience qui chez le jeune animal ne pose pas de problème particulier, selon la courbe de son instinct et l'organisation biologique du milieu dans lequel il vit et se développe, cette expérience risque d'être perturbée, contrariée, suspendue, voire interdite. Pour remédier à cette anomalie, tous les peuples primitifs, dans le cadre de leur vie communau-

taire ou tribale, ont élaboré certaines coutumes, certains rites ayant pour but de procurer à l'adolescent cette initiation sexuelle à l'âge de la puberté. D'où les rites de circoncision, d'épreuve, de passage, qui tous ont pour but d'opérer cet avènement à l'âge adulte, de permettre cette prise de conscience qui différencie l'homme de l'enfant, l'homme dans la plénitude de ses facultés, une virilité qui le rend apte à l'union sexuelle et à la procréation. Ces coutumes et ces rites, les ethnologues ont pu les observer chez tous les peuples primitifs, du moins jusqu'à la période précoloniale, et avant qu'ils ne se soient altérés, désagrégés par suite de l'intervention du colonisateur, car rien n'est plus fragile qu'une société close, vivant sur une tradition purement orale, dès qu'elle se trouve en contact avec les représentants d'une civilisation prétendue supérieure et acceptée comme telle.

Mais dans les sociétés plus évoluées et ayant dépassé le stade du tribalisme pour aborder celui d'organisations plus vastes, plus hiérarchisées socialement, économiquement, si ces rites traditionnels s'effacèrent ou s'abolirent faisant place à des institutions sanctionnées par les pouvoirs établis, sous le contrôle d'un corps sacerdotal, qui s'était progressivement substitué aux sorciers de la tribu, d'autres prises de conscience s'opérèrent sous l'empire d'autres nécessités. Dès l'apparition des civilisations urbaines (expression pouvant être considérée comme un pléonasma, le terme même de civilisation impliquant la notion de cité) une certaine concentration démographique, une hiérarchisation sociale, une spécialisation des fonctions économiques firent éclater le communautarisme primitif. Le cosmopolitisme des grandes cités, tous les facteurs de perturbation de la famille et du clan originel font naître d'autres besoins, d'autres appétits. Ceci conduit à une dissociation et à une spécification des fonctions naturelles de l'individu, parallèlement à la dissociation et à la spécification de ses activités socio-économiques — pastorales, agricoles, industrielles et d'échanges —. Il se produisit un phénomène religieux significatif, celui qui tend à personnifier, à mythifier toutes les énergies, toutes les fonctions conditionnant le

destin des hommes. Et on peut affirmer que, corrélativement à l'apparition des professionnelles de l'amour, apparurent les cultes aphrodisiaques avec les rites et les liturgies qui s'y rapportent. Sur ce fait l'histoire des cités antiques, retracée dans les monuments littéraires ou figurés, est positive, comme est positif tout ce que l'on peut savoir à ce sujet des coutumes, institutions des civilisations de l'Orient et de l'Extrême-Orient.

Ceci n'a rien en soi de surprenant. Nous savons, nous constatons que toute forme d'activité particulière implique une tendance à l'association, à l'adoption de signes distinctifs, de symboles, à l'accomplissement de certains rites collectifs, à l'usage d'un certain vocabulaire : groupements professionnels, sportifs, intellectuels, artistiques...

Le rôle de courtisane, je préfère ce terme à celui de prostituée, qui implique ne serait-ce qu'étymologiquement et dans son contexte latin, une notion avilissante et une expression de mépris, qui fut sans doute le fait d'une société aux traditions ancestrales assez austères mais qui, gagnée par des pratiques et des usages que sa transformation même ne pouvait éluder, stigmatise dans son vocabulaire une fonction, laquelle ne cadrerait plus avec les préceptes d'une éthique traditionnelle devenue conventionnelle. Cette question de vocabulaire mériterait, à elle seule, une longue et patiente étude de linguistique comparée, sans négliger les apports idiomatiques introduisant dans les langues littéraires tant de pittoresque et de saveur. Il suffit, pour s'en convaincre, de l'appliquer à la seule langue française en repérant dans les parlers idiomatiques de nos provinces et celui de la langue verte tout ce qui se rapporte à l'exercice d'un métier que l'on peut considérer comme le plus vieux métier du monde. En évoquant toutes ces références possibles, je ne fais qu'amorcer les prolongements possibles de cet essai, en lequel je m'attache à schématiser l'étude d'une certaine situation de fait, qui pourrait, ne serait-ce qu'afin d'en éclairer les facteurs et les considérants, exiger des développements aux dimensions d'un très vaste ouvrage, dont le livre de Maurice Bardèche, déjà cité, n'offre lui-même, en ses deux tomes et ses huit cents pages, qu'une vue

panoramique assez cursive et une simple tentative de synthèse.

En quoi cette apparition et ce rôle multiséculaire de la courtisane peuvent-ils sembler méprisables et faire l'objet de préventions morales, telles que la bienséance interdise d'en parler, le sujet considéré comme honteux, de ceux qui appellent aujourd'hui le rectangle blanc et l'interdiction aux mineurs de moins de dix-huit ans ? Je pense qu'il y a là un immense quiproquo, amorcé, entretenu par des moralistes austères, du genre de ceux qui légiférèrent en 1946 !... Lorsqu'un fait vient à contrarier l'idée que nous entendons nous faire d'un certain état de choses, bien davantage encore lorsqu'il s'agit d'un ordre que nous prétendons imposer, il est tentant de le traiter par préterition. Au regard des courtisanes, de ce qu'elles étaient et représentaient dans la société, ce fut, je crois, l'attitude adoptée par les sociétés chrétiennes, sinon dès l'origine et à toute époque, du moins à partir de celle où l'Eglise exerça sur les nations occidentales une hégémonie spirituelle de fait sinon de droit. Ayant fait de la vertu de chasteté et de continence la pierre angulaire des vertus chrétiennes, dans le mariage et dans le célibat considéré comme état préalable au mariage, voire comme état définitif et souhaitable dans la vie monastique, l'Eglise ne pouvait que répudier, au moins verbalement, tout ce qui se rapportait à des usages, à des coutumes qu'elle considérait comme contraires à une morale sociale qu'elle s'efforçait d'imposer, ne serait-ce que par réaction contre les institutions des sociétés antiques, dites païennes, et leurs incontestables abus aux périodes de décadence : ces cités antiques au sein desquelles elle s'employait à promouvoir un ordre nouveau. Le problème était complexe, pas aussi simple en tout cas que parurent l'entendre les théologiens. Les pratiques, celles de l'époque médiévale, encore très mal connues, étaient loin de correspondre à l'idéal préconisé et aux données de la catéchèse. Ces préceptes de pureté des mœurs, de continence hors mariage interfèrent avec ceux qui se rapportent au célibat canonique des prêtres et des religieux. L'on sait qu'à ce sujet les usages furent

beaucoup moins rigoureux que la doctrine, et on peut dire que l'Eglise s'employa surtout à provoquer de beaux repentirs.

La lecture des évangiles, faite sans préjugés acquis, ne propose, cependant, rien de pareil et l'étude de la tradition apostolique appellerait elle-même de singulières révisions. On a trop souvent et trop longtemps confondu un idéal de vie spirituelle, les chemins de l'ascèse tendant à une certaine perfection par le dépassement de soi-même et la purgation des désirs charnels susceptibles d'y faire obstacle, avec les pratiques communes du chrétien engagé dans le siècle. Donner comme une règle de conduite ce qui n'est et ne peut être, en tout état de cause, qu'un suprême accomplissement, prétendre à défaut de vertu l'imposer comme un comportement général et nécessaire exprime les contradictions d'une morale conventionnelle, laquelle ne sut pas toujours, et loin de là, réaliser de justes adaptations du point de vue individuel et bien davantage encore du point de vue collectif. Et je pense que cette erreur pragmatique continue plus que jamais peut-être à empoisonner la vie de la communauté chrétienne.

Qu'est-ce que *l'aggiornamento*, produit d'un concile qui s'est voulu l'assemblée de l'O.N.U. de l'Eglise universelle, sinon la plus grande tentative de démocratisation de l'Eglise, battant en brèche son organisation hiérarchique, basée sur la primauté de Pierre et ayant trouvé son couronnement dans la proclamation de l'infaillibilité pontificale ? A quoi répond cette laïcisation de la liturgie, cette liturgie que l'on pouvait considérer comme une des pierres angulaires, plus précieuse même que le dogme dont elle est inspirée, cette liturgie conservatoire des traditions donnant à l'Eglise sa physionomie vivante, manifestation la plus concrète de sa personne morale et transcendant le siècle dans sa continuité et sa permanence. En s'efforçant d'orienter, et de plus en plus, l'activité de la communauté chrétienne et le magistère spirituel sur des problèmes d'ordre social et économique, qui ne sont point de son ressort, la communion des saints étant d'ordre surnaturel, prêtres et évêques, détenant la pléni-

tude du sacerdoce, prétendent engager les chrétiens dans le siècle sur des voies profanes, substituant à un idéal de *charité* un devoir *d'altruisme*, donnant le pas aux œuvres de miséricorde sur l'exercice des vertus théologiques. En prétendant faire passer la cité céleste au plan de la cité terrestre, ils opèrent le même transfert impossible des valeurs tenté par les Pères qui entendaient proposer aux membres de la cité terrestre une règle de vie, laquelle n'était qu'une impossible transmutation d'un idéal purement monacal, n'ayant d'autre mesure et d'autre application que cette perfection intérieure, qui s'opère dans *le château de l'âme*, ne pouvant se réaliser ici-bas que dans la mesure où le contemplatif, à sa poursuite, tend à s'abstraire du monde, à l'ignorer en quelque sorte pour s'engager délibérément dans les chemins de la perfection. Ce sont deux tentatives inverses mais participant de la même erreur et de la même confusion : celle de l'absolu et du relatif, et ne pouvant, dans les deux cas, qu'aboutir aux mêmes conflits, aux mêmes refus et aux mêmes échecs. La voie de la perfection est une voie ascensionnelle qui, dans ses démarches inégales et l'infinie variété des comportements individuels prend la forme d'une pyramide dont la base est plus ou moins large suivant la multitude de ceux qui sont appelés, mais qui se profile selon une pente ascendante pour aboutir à une pointe, en laquelle peut se situer cet absolu, que le Père Teilhard, visionnant l'accomplissement spirituel du monde vivant, considérait comme l'Oméga.

Dans la démarche du chrétien tendant à la perfection, analogue à celle de tout mystique, quelle que soit son obédience spirituelle, il y a dégagement, je ne dis pas détachement car le terme serait inadéquat exprimant le résultat bien plus que le mobile et la nature de l'action. Querelle de mot, non, pertinence du vocabulaire. Car il faut toujours prendre garde à la terminologie. La plupart des grands conflits intellectuels et sociaux sont la conséquence d'erreurs ou d'abus d'une terminologie inadéquate, ouvrant la porte à toute sorte de confusions. Ce dégagement s'opère au prix et à la suite de prises de conscience successives, dans lesquelles la volonté joue un rôle

conditionnel qui n'est pas loin d'être capital, ne serait-ce que pour s'affranchir des habitudes acquises à partir de clairvoyances momentanées, d'intuitions qui précèdent toujours l'accession à une conscience claire au niveau de la volonté agissante. C'est la part de la grâce, de ce que les mystiques de toutes confessions qualifient d'illumination. Cette illumination, dont les sources restent mystérieuses et le mécanisme davantage encore, est une ouverture de l'âme sur l'universel. Elle tend à dégager l'individu d'un monde subjectif qui le subordonne étroitement au sensualisme moteur de sa vie quotidienne. *Dégagement*, le terme est à retenir, ne serait-ce qu'en fonction de l'usage abusif que font de son antithèse les éléments progressistes de notre société contemporaine, qui se veulent *engagés* et voudraient interdire à l'homme d'échapper au circuit socio-économique dans lequel ils prétendent l'enfermer. Ce n'est qu'au prix d'une longue et patiente ascèse que l'homme parvient à se libérer du désir, et il existe dans cette ascension spirituelle un point de non-retour, à partir duquel se produit le détachement qui est une délivrance.

Mais une telle attitude de l'âme n'a strictement rien à voir avec le comportement d'un homme en proie aux inclinations, aux sollicitations d'une certaine société, soumis à ses exigences, à ses conformismes : société soucieuse d'apparence plus que de réalités. *Faites-moi de bonnes lois et je vous ferai de bonnes mœurs*, oui mais à la condition expresse que ces lois puissent trouver dans le milieu social auquel elles s'appliquent de justes et nécessaires résonances. Une morale civique ne peut être qu'une morale pragmatique, fondée sur les rapports entre citoyens, auxquels elle s'adresse et dont elle prétend obtenir l'adhésion. Elle est la morale du possible. Dans une société équilibrée psychiquement par des relations harmonieuses entre ses participants et sur le plan des relations sexuelles, — que ce soit dans les divers groupements d'âge, professionnels, culturels, une fois levés certains interdits qui n'ont plus de justification — on conçoit que la loi puisse proscrire certains comportements, cela d'autant plus facilement qu'elle trouverait

dans les mœurs une concordance qui la justifierait (1). Mais on ne peut et on ne doit jamais légiférer à l'encontre du bon sens qui est aussi le bon droit. La notion même de droit réside dans un arbitrage équitable destiné à régler les conflits pouvant intervenir entre tous les participants à un bien commun.

Or s'il est une chose qui soit essentiellement commune à tous les hommes, quelles que soient leurs origines, leur rang social, leurs aptitudes particulières, leurs obligations conventionnelles ou naturelles, c'est bien de disposer d'eux-mêmes et de pouvoir échanger librement leurs sentiments et éprouver les contacts que ces sentiments emportent. Il ne peut y avoir de contraintes sexuelles spécifiques, que si la sexualité trouve son champ d'expression, au même titre que toutes les autres facultés de l'homme. Si nous reconnaissons à l'homme un droit imprescriptible à la vie, avec toutes les participations légitimes que ce droit à la vie peut et doit comporter dans une société organisée, nous devons lui reconnaître aussi le droit à l'exercice de fonctions naturelles, qui ne doivent être ni méconnues, ni ignorées, encore moins perverties. Et là on se trouve devant une situation de fait, qui ne peut être dissimulée, escamotée, occultée par des mots, des interdits, des tabous. Si l'on veut sauvegarder certaines institutions, telles que le mariage et la famille, avec leurs conventions nécessaires et partant légitimes, il faut concevoir et admettre qu'en dehors ou en marge de cette cellule sociale considérée à juste titre comme fondamentale, il puisse y avoir d'autres possibilités, d'autres formes de rencontre pour le couple humain, occasionnelles, transitoires, initiatrices... Si la société les refuse, les proscrit, s'y oppose, et quels que soient les moyens et les sanctions employés, elle éprouvera des résistances, elle provoquera des désordres pires que le mal qu'elle prétend éliminer, et, là encore, il convient de se référer à un vieil adage, *la nature ne se soumet que si on lui*

(1) Ceci me remet en mémoire le très remarquable essai de Léon Blum sur « *Le Mariage* », si critiqué en son temps, dans lequel le leader socialiste avait abordé avec franchise le problème délicat de l'amour libre.

(1).
l'en-
tion
tiné
les

une
leur
ons
oser
urs
nts
lles
es-
de
oit
ns
ter
re
ne
ns
it,
es
er
e,
s,
le
n-
s
e,
s
e
i

obéit. Ces transgressions irrépressibles seront plus insidieuses, plus pernicieuses, plus dangereuses encore pour les institutions qu'elles prétendent sauvegarder. Il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler que derrière les intentions moralisatrices de l'Etat il y a en vue d'autres fins moins avouables : natalité, démographie, main-d'œuvre, conscription, fiscalité... Les mariages précoces que l'ordre moral entend favoriser sinon déterminer ont souvent pour conséquence des désordres, des charges pires et plus insupportables pour la collectivité que les conséquences d'une certaine liberté des mœurs. Ne resterait-il donc comme solution que le clapier ou l'état monastique ? C'est d'ailleurs à ces solutions extrêmes que certaines sociétés closes avaient fini par se résoudre en tolérant l'infanticide, l'esclavage et bien d'autres aberrations. Elles peuvent nous servir de tests. On sait quels sont les exutoires des sociétés puritaines, qui ont inventé à titre de compensation à leurs refoulements : les cures de psychanalyse, la *pin-up*, le *streap-tise*, l'éthyllisme, l'usage irrépressible des stupéfiants, l'homosexualité, le cinéma et la *starlet*, la littérature *sexy*, le roman noir... Le Rapport Kinsey témoigne éloquemment et les statistiques, sur lesquelles il s'appuie, sont non moins éloquents que celles des accidents de la route : signes d'un désordre profond.

Une analyse aussi parfaitement objective ne peut comporter qu'une seule conclusion, réhabilitation de la courtisane, à moins de préconiser l'amour libre facilité et garanti par l'usage généralisé des contraceptifs, solution dont s'accommoderait volontiers notre société de consommation y trouvant l'occasion de promouvoir une nouvelle industrie... Toutes les autres solutions ne sont que marginales, succédanées, prétextes à de vaines amplifications littéraires et moralisantes.

C'est donc ici que doit intervenir cet *Eloge de la courtisane*, dont toutes les considérations qui précèdent ne sont que prolégomènes. Cet éloge sera bref. Je ne l'entendrai pas à la manière de Lucien de Samosate, ce satyriste ami du paradoxe qui, dans la tradition aristophanesque, persiflait les travers de la société hellénis-

tique jouisseuse et décadente, ni de l'auteur moderne *d'Aphrodite*, cet ingénieux roman qui s'est voulu celui d'une courtisane antique mais qui, dans sa psychologie arbitraire et simpliste, n'était, en fait, qu'une transposition archéologique de *Claudine au couvent*, encore moins à la manière prédicante de Tolstoï, correspondant à cette éthique du pêcheur repent, qui entend concilier les valeurs morales avec celles du sentiment, réconcilier l'homme avec lui-même, dans une démarche plus sociale que socialisante, mais qui ne résoud aucune des contradictions d'une société vivant sur une confusion permanente des valeurs.

Il est dans cette société contemporaine d'autres faits et d'autres exemples de contradictions flagrantes, dont le rappel peut tenir lieu, en marge de toute analyse critique, de critère d'appréciation. Que l'on prenne, par exemple, les vertus militaires. Il n'en est pas qui soient officiellement plus honorées, à l'intérieur même de ces pays socialistes et totalitaires où l'on prétend cependant réintégrer l'homme en sa condition originelle — supposée la plus noble — mais au prix de contraintes qui pour provisoires qu'elles se donnent n'en sont que plus oppressives. Sous prétexte de défendre la société close, à laquelle il appartient et qu'il se doit de défendre, le soldat en guerre devient le plus glorieux des assassins ; il est à peine besoin d'en dire plus. Le bourreau lui-même, exécuteur des hautes-œuvres de la Société, qui peut être au demeurant un excellent père de famille, bon époux, bon père, promu sacrificateur. Si l'on passait en revue tous les aspects fonctionnels de l'activité des citoyens, qui au nom de la loi, de la science, de la technique, de la médecine, de l'hygiène, accomplissent avec rigueur et conviction des tâches, qui répondant à d'autres mobiles et dans un autre contexte apparaîtraient illicites, immorales, voire monstrueuses, on prendrait immédiatement la mesure de nos inconséquences dans le domaine sexuel, où règnent nos interdits, nos législations abusives, des contraintes ayant d'autant moins d'excuse qu'elles sont le plus souvent inopérantes au plan même où elles prétendent s'exercer et qui, dans le meilleur des cas, refoulent

simplement les inclinations dont elles entendent nous affranchir.

Ceci pour l'aspect contradictoire de certaines valeurs sociales et afin de bien montrer l'illogisme qui préside à leurs appréciations, valeurs conventionnelles et qui le restent dans la mesure même où elles ne coïncident pas avec la vertu. Il est des aspects plus positifs, ne serait-ce que dans l'exercice d'une profession que nous voulons considérer comme illicite et honteuse. Je n'abuserai pas des références, car il en est d'innombrables, pour m'en tenir aux seules évangéliques, celles qui rapportent l'attitude du Christ à l'égard des pécheresses, à commencer par celle relative à la femme adultère : « *Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre* » ; vu la sévérité de la loi mosaïque, elle était significative.

Au prix de tant de sarcasmes, de tant de rejets, de tant de réputations ignominieuses, de tant de misères, certaines inavouées et d'autres inavouables, que d'actes de pitié, de commisération, d'accueil sans détour, de consolation, de tendresse, sans contre-partie possible, d'assistance — sur ce plan que nous voudrions simplement physiologique et qu'on ne saurait éluder — en disent plus et valent plus que toutes les leçons, les prétentieuses dissertations des médocastres, des pédagogues et des cuistres et sont à mettre au crédit de la courtisane. Les évangiles, pour peu qu'on sache les lire sans vaine exégèse et sans vouloir en trahir le sens simple et direct, abondent en leçons de cet ordre, celles qui s'adressent à l'homme pris dans sa condition charnelle la plus élémentaire, la plus dénuée d'artifices, pour l'amener patiemment, tendrement vers d'autres horizons. Ce qu'il y a de plus touchant et de plus vrai dans les dogmes chrétiens, c'est le dogme essentiel de l'Incarnation, cette incarnation du Verbe par laquelle l'universel s'est soumis au particulier, par où l'Esprit s'est fait chair, seul moyen sans doute d'opérer la rédemption de l'homme, émergé de l'animalité, afin de le faire accéder au règne de l'Esprit.

F.-H. LEM.

Petit manuel de la prévarication ?

— Mon général, déclara Leclerc, permettez-moi de vous dire franchement la vérité, ce que nous pensons, nous les gaullistes. Tous ceux, civils et militaires, qui n'ont pas rejoint le général de Gaulle en 1940 ou qui se sont opposés à lui, sont des traîtres. Ils doivent être punis comme des traîtres.

— Comme vous y allez, Leclerc. Mais alors, à la rentrée en France, c'est la guillotine dans chaque village et l'exécution en masse des suspects.

— Parfaitement, mon général, sans hésitations.

(G.-L. Giraud. *Un seul but, la victoire*).

Les promoteurs.

La civilisation qui fut la nôtre du v^e au xx^e siècle s'écroule. Non pas sous les coups d'un envahisseur inattendu, mais à force de se renier elle-même. Sur ce point aucun doute. Partout les inconditionnels de l'Etatisme bénéficient de l'appui, conscient ou inconscient, de leurs futures victimes...

Le précédent de la Rome esclavagiste est oublié. Et l'on se détache d'un mode de vie, basé sur la sauvegarde de la dignité humaine, le respect d'autrui, le choix entre le bien

et le mal, la crainte de l'au-delà... Rares sont les attardés à défendre nos libertés de citoyen et cette assise et garantie de toute liberté, qui n'est autre que l'indépendance économique et sociale de l'individu, face à l'Etat.

On compte sur les doigts ceux qui osent protester contre la conversion de notre Société individualiste en une espèce de Termitière... En une Société nouvelle se donnant, forcément, un régime totalitaire, seul capable de maintenir sa « collectivisation ». Seul en mesure d'assurer à moins de 0,5 % de privilégiés la direction de la vie quotidienne, publique et intime, des 99,5 % d'une population asservie. De consolider sa division en deux classes. Celle des Politocrates, cumulant les deux pouvoirs d'exploitation de l'homme : l'économique et le politique. Et celle de la masse des humains, réduits à la condition d'Automates, sans volonté propre, animés d'une intelligence téléguidée.

Ainsi s'annonce la tant promise Société de Consommation. Celle-là même que connurent, à la veille de disparaître, les Civilisations arrivées, comme la nôtre, à la dernière étape du cycle complet de leur évolution (1).

Les Romains l'instaurèrent jadis, une fois leur économie étatisée — en renonçant à une production nationale déficitaire et en assurant leur consommation, grâce aux fournitures imposées, par la conquête, à une multitude de pays assujettis. Sur le million et quelque d'habitants de la Ville Eternelle, ou moins 800.000 étaient entretenus et divertis par l'Etat, directement ou indirectement. En dehors des fonctionnaires et des esclaves, toute la plèbe romaine héréditairement désœuvrée, autrement dit ses 400.000 âmes (2) vivaient des rations alimentaires de l'Annone et de subventions pécuniaires : dotations et dons du Trésor impérial, versements des Caisses de Pensions et d'Allocations familiales, secours occasionnels et autres formes d'assistance publique. Sans parler de la Sportule, distribuée par les politiciens à leur clientèle.

De notre temps, l'exploitation effrénée et inhumaine de plusieurs générations de travailleurs, transformés en prolétaires, commence à donner ses fruits : l'abrutissement sans précédent de l'individu et l'épanouissement inimaginable des sciences et des techniques. A présent, c'est donc aux ordi-

nateurs, à l'automation et à la cybernétique que l'on devra l'instauration d'une nouvelle Société de consommation. Où les citoyens, en chômage forcé pour la plupart, se trouveront à nouveau à la merci de l'Etat tentaculaire. Logés, nourris, vêtus et distraits suivant le degré de leur docilité... A l'esclavage corporel d'antan se substituera bientôt l'esclavage des esprits.

A la transformation entreprise de nos rapports de base : économiques, sociaux et politiques, préside un autre changement, aussi réel, mais plus insidieux. Celui des superstructures. De nos mœurs progressivement dépravées, de nos goûts dénaturés et de nos mentalités, soumises à un conditionnement inlassable et uniforme. C'est pourquoi — comme toujours, lorsqu'une civilisation étrangère et originale évince sa devancière — à notre tour d'assister à l'éclosion simultanée d'une conception également inédite du Droit, de l'Equité de la Justice !

Mais comment comprendre l'avènement de la Nouvelle société, de la civilisation qui lui est propre et de son idéal de justice sans tenir compte de la personnalité de leurs promoteurs ? N'est-ce point, en dernière analyse, le facteur humain qui détermine le succès ou l'échec des initiatives du plus doux des réformateurs jusqu'au plus brutal des révolutionnaires ? N'ont-ils pas toujours réussi à nous faire succomber avant d'autant plus d'empressement à chaque tentation d'une nouvelle perturbation sociale, qu'ils misèrent invariablement, non point sur l'élévation de nos aspirations, mais sur leur nivellement par le bas.

En effet, dans le passé, comme dans le présent, toutes ces idéologies « progressistes » et tous ces systèmes de « démocraties avancées » ont pour dénominateur commun : la jalousie du voisin, l'âpreté au gain et la recherche du profit, suivant les voies de la moindre résistance... C'est donc bien l'évolution régressive de la nature humaine qui nous fait hisser aux commandes du Pouvoir ceux qui se disent forts de combler précisément ce genre de souhaits. Et les voilà idolâtrés jusqu'au jour où le peuple berné s'aperçoit qu'à sa quête des biens terrestres correspond la chasse aux

mêmes biens et leur accaparement exclusif par ces démagogues qui devaient, paraît-il, les lui octroyer.

Du ressentiment de cette contradiction provenaient les déceptions, les révoltes et les changements de régimes ou, à tout le moins, de leurs dirigeants... Tant que la chose était possible, avant l'émiettement définitif de nos dernières libertés.

La vénalité.

Qu'il s'agisse de princes de droit divin, d'usurpateurs, d'imposteurs, d'arrivistes ou, encore, d'élus par ignorance, aucun d'entre eux n'offre ses services à titre gratuit.

Dès les derniers siècles du Haut Moyen-Age, avec la substitution aux ressources du domaine royal de celles du Trésor public, commence la conversion du dévouement à la cause commune. De prestation désintéressée, cet attachement devient une profession rémunérée, infiniment plus lucrative que toute autre. Désormais ses avantages ne cesseront de suivre une courbe ascendante.

Aux pillages et confiscations des biens d'adversaires personnels succèdent les prélèvements sur les bénéfices de négociants ou industriels, favorisés par une intervention gouvernementale, les mettant à l'abri de la concurrence. Survient ensuite l'imposition fiscale, directe et indirecte, dont une part de plus en plus importante couvre les frais de l'encadrement politique des contribuables, producteurs et consommateurs. Enfin, après une suite d'expropriations sélectives, la collectivisation finale de la totalité des capitaux et du travail d'un peuple implique leur gestion au nom de l'Etat par les tenants de son pouvoir, ce qui les autorise à s'attribuer le maximum digérable du revenu national.

Car, en plus de la nécessité d'assurer la puissance et le prestige de l'Etat moderne, la grandeur de ses prétentions et la majesté de ses dignitaires, il faut rassasier les appétits personnels d'un Sultanat politique. De ceux qui monopolisent la production et assument la distribution des biens de consommation, en se servant les premiers. Le tout sans la moindre responsabilité matérielle d'aucun de ces nou-

veaux gestionnaires. Il s'en suit qu'en ce régime tout concourt à rendre de plus en plus onéreux l'entretien d'une Politocratie, aussi prolifique que vorace.

Notons, pour en finir, que la carrière en question apparaît d'autant plus avantageuse qu'elle offre des occasions de faire fortune même en dehors ou à côté des besognes qui lui sont propres. Par exemple, en jouant à la Bourse à l'aide de deux discours, dont l'un la rassure et l'autre l'inquiète... Ou inversement.

Toutefois, quelle naturelle que soit la volonté de s'élever, d'accéder au bien-être matériel, de connaître l'opulence, de profiter des raffinements d'une existence fastueuse, de tous les moyens d'y parvenir, celui qui consiste à se poser en défenseur attitré du prolétaire, enrichissant ses maîtres, paraît le plus choquant. C'est pourquoi, en France notamment, il n'est pas toujours facile à un Gouvernement de banquiers, de gros actionnaires, de grands patrons ou de P.D.G. technocrates d'inspirer la confiance à la masse des « défavorisés », des « économiquement faibles », ou des 3 millions de plus de 65 ans qui vivent d'une pension de la Sécurité Sociale s'élevant à 210 F par mois... (3). N'oublions pas que l'éventail des traitements salariaux et assimilés des Français s'ouvre entre 600 et 30.000 F par mois, compte tenu des cumuls. Le rapport étant, par conséquent, de 1 à 50 ! Contre 1 à 3 ou 1 à 5 dans les pays scandinaves (4).

De là provient la surprise de voir combien le métier de politicien enrichit celui qui l'exerce. De constater comment s'arrondit brusquement la fortune d'un Truman, marchand de cravates, d'un Humphrey, commis de drugstore, ou d'un Nixon, petit épicier... Et en réalité, quel est l'homme d'Etat qui ne se retire pas milliardaire ?

Prenons le cas typique du chancelier Adenauer, connu depuis 1918 pour ses menées séparatistes à l'encontre de son pays. Le très sérieux hebdomadaire allemand « Der Spiegel », ne déclara-t-il pas — sans encourir de poursuites pour diffamation — posséder les preuves du fait que ce politicien émergeait aux fonds secrets du gouvernement français ? Il est vrai, d'ailleurs, que le personnage a toujours servi aussi

bien sa ville natale, en tant que maire de Cologne, que la cause d'une nouvelle « Confédération du Rhin », appelée aujourd'hui Allemagne Fédérale. C'est de cet Etat qu'il devint le chancelier, imposé par la France de de Gaulle. Eh bien, après avoir poursuivi de front ces deux buts, le modeste contribuable qu'était Adenauer avant 1949, laissa, à son décès en 1967, une fortune, évaluée à 2 milliards 500 millions de F de l'époque... (5).

A l'inverse de ce processus habituel, des fortunes déjà acquises et de dimensions en quelque sorte scandaleuses donnent, parfois, aux repus de pareilles richesses la soif du pouvoir... pour le pouvoir. Il se trouve alors qu'à l'instar des socialo-communistes, certains de ces capitalistes — tels les Kennedy — se trouvent attirés, eux aussi, par la perspective de jouir d'une domination à la fois économique et politique.

Mais qu'il soit héritier d'une fortune fabuleuse ou qu'il renie sa condition misérable de prolétaire, tout politicien comprend combien son ascension au pouvoir devient plus facile à réaliser avec l'avènement du Collectivisme. Il accepte volontiers de ne se retrouver, quelque part en U.R.S.S., que propriétaire de valeurs mobilières : d'objets procurant le confort domestique, d'argent liquide, de bijoux, de pièces d'antiquariat, d'œuvres d'art... Parce qu'il sait qu'en revanche, les bonzes d'un régime « socialiste », tout en ne possédant en propre aucun bien immobilier, usent et disposent de plus de richesses et en jouissent avec encore plus d'aisance que nombre de chefs d'Etats « capitalistes ». Bureaux et appartements privés au Kremlin, plusieurs palais et villas par famille dans différentes cités du pays, magasins et restaurants réservés, trains, avions et bateaux personnels, loges impériales dans les salles de spectacles et ainsi de suite — tout leur est attribué gratuitement sous l'unique réserve d'une constante et parfaite soumission à telle ou telle autre instance supérieure du Parti unique.

En dehors des Etats communistes, la féroce discipline politique se trouve remplacée par les risques imprévisibles des élections, des référendums, des plébiscites... En compensation, dans n'importe quel pays bourgeois le plus fidèle des

Staliniens ou Maoïstes peut accéder à l'importe quel genre de propriété immobilière, même commerciale ou industrielle. De sorte que dans chaque communiste non-soviétisé sommeille un Peppone.

Quoi qu'il en soit, plus l'étatisation d'une économie nationale est avancée, plus il y a de sinécures à cueillir. En France, pour ne citer que ce pays, les différentes confréries de politiciens se partagent déjà une soixantaine de mille de ces postes de commandement en tous genres, grassement rémunérés.

Pour se les faire octroyer, il suffit de savoir manier l'art du mensonge. Depuis que la profession est née, tout politicien exerce cet art, en promettant pour demain le paradis terrestre et en réclamant pour aujourd'hui le maximum de privations. Il en est de même pour le paradis, baptisé « La Nouvelle Société », et promis dernièrement par les successeurs de de Gaulle.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, bien sûr, que date cet amour du lucre, auquel succombent aussi bien les militants de base d'un Parti, que ses *papabile* à la direction suprême. Toutefois, c'est depuis la poursuite de l'ultime restructuration de notre Société, par son étatisation, que cette fâcheuse disposition se généralise et conditionne le comportement de l'écrasante majorité des professionnels de la politique. Avec cette différence, cependant, en ce qui concerne les préposés à la direction au sommet d'une Nation, que les monarques et leurs serviteurs de naguère offraient, en échange de leurs coûteux services, les qualités d'hommes d'Etat authentiques. Formés par une certaine hérédité et un certain milieu, une éducation et une instruction appropriées... Tandis que maintenant, et en règle générale, nos gouvernants sortent du néant. Eux aussi exercent les fonctions d'hommes d'Etat, mais en y parvenant du jour au lendemain... A force de mensonges et d'intrigues. En vérité, ce ne sont que des arrivistes.

La criminalité.

Tout responsable de n'importe quel Parti, au gouvernement ou dans l'opposition, se présente immanquablement en

bienfaiteur de la Société et prétend, en échange, vivre à ses dépens. Sa préoccupation majeure consiste à introduire des systèmes fiscaux et monétaires les plus avantageux possibles pour celui qui en profitera. Soit en majorant la paye de ses services par les capitalistes, dont il est le préposé au Gouvernement. Soit en les supprimant et en assurant son entretien en se passant de leur intermédiaire. Quant au travail à fournir, il se trouve réduit à des discours, rédigés par des « nègres-blancs » de différentes spécialités.

Mais qu'il soit de bonne ou de mauvaise foi, le bien-être d'un politocrate est toujours en jeu, et il ne le bonifie qu'à mesure de son élévation d'un échelon à l'autre du Pouvoir. La vénalité — tel est donc le premier des facteurs humains qui caractérise indéniablement la majorité des politiciens de métier.

Cette première constatation une fois faite, on ne peut arrêter l'analyse de la personnalité de tous ces petits et grands maîtres de nos destinées sans relever un autre trait commun à bon nombre d'entre eux. Il s'agit d'un phénomène connu de tous temps, mais lequel en cette seconde moitié du xx^e siècle prend une ampleur étonnamment significative. En effet, de plus en plus souvent les artisans de notre collectivisation se révèlent comme autant de jongleurs avec les lois qu'ils promulguent, et qu'ils violent, au besoin, en vulgaires criminels. Tant de droit commun, que de droit politique.

L'image la plus nette de cet état de choses — parce que dissimulée avec moins d'adresse — nous est offerte par les exploits de ces élèves qui croient avoir tout appris de leurs maîtres... Tous responsables de prévarications, pillages et assassinats, que nous signalent des journaux aussi peu colonialistes que, par exemple, « Le Monde ».

Parmi ces parvenus aux honneurs et pourtant irrespectueusement pris à parti par la presse, il y en a qui, sans transition, de sergents passent généraux. Ou, de moniteurs d'enfants dans une école primaire, présidents de républiques. Etablissant eux-mêmes leurs « listes civiles », d'au-

cuns peuvent se rendre acquéreurs de châteaux jusqu'en Ecosse... Sans parler des domaines, immeubles de rapport, villas privées et même somptueux abris antiatomiques, qu'ils se font construire sur place. Le moindre chargé de mission, de passage à Paris, en profite pour acheter 5 Mercedes à la fois, une pour chaque membre de sa famille, et 12 costumes pour lui-même.

Devenus puissants et riches, ils se doivent de défendre par tous les moyens leur promotion subite. Membres d'un gouvernement en place, les voilà contraints d'asphyxier par centaines des détenus, transportés d'un bout à l'autre du territoire, à plusieurs reprises, dans des wagons fermés hermétiquement et plombés, sans eau et nourriture. Chefs d'Etat, ils proclament une amnistie générale et accordent la grâce présidentielle à un rival en fuite, afin de pouvoir le prendre ainsi au piège et le tuer, dès sa rentrée au pays. D'autres présidents de Républiques, avant d'exécuter un compère tombé en disgrâce, le torturent, jusqu'à lui faire arracher les yeux en présence de sa femme et de ses enfants. Il leur arrive d'arrêter, martyriser et fusiller un ministre d'Education nationale, coupable d'avoir osé réclamer au fils du Chef d'Etat, élève d'un Lycée, une cotisation réglementaire de scolarité... Ailleurs on découvre des parlementaires convaincus d'anthropophagie.

Ce sont les politiciens de cette espèce qui siègent en majorité à l'O.N.U., règlent les affaires de certains pays d'Europe, et prêchent la guerre raciale contre les gouvernements blancs de l'Afrique australe.

Il va de soi que ces tyranneaux afro-asiatiques ne sauraient être accusés, après tout, que de manque d'expérience. Soit en ne dissimulant pas suffisamment un crime punissable, soit en ne se vantant pas assez de celui qui est absous par avance et tenu pour titre de gloire. Dans le fond, ils ne sont fautifs que d'appliquer — sans le doigté requis — les leçons que dispensent à tout bon entendeur leurs collègues d'Europe et d'Amérique.

En vérité, la criminalité, qui serait fréquente parmi les Princes qui nous gouvernent, se déploie avec d'autant plus

d'audace qu'elle est conditionnée, autrement dit, innocentée, encouragée, célébrée avec l'introduction de l'étatisme totalitaire.

Précisons tout de suite que les manifestations de cette criminalité d'un genre nouveau se départagent en différentes catégories. Tout d'abord, il y a celle des agissements qui relèvent du droit commun. Ensuite et en plus, on affronte deux espèces bien distinctes de crimes de droit politique : les « illégaux » et les « légaux ».

Les forfaits politiques du premier groupe, commis en pleine et entière illégalité et, de ce fait, dissimulés à l'opinion publique, ont ceci de particulier que, tout en étant prévus et sanctionnés par la loi, ils n'entraînent aucune responsabilité des exécutants, couverts par les ordres, complicités ou appuis de la hiérarchie gouvernementale.

Quant aux crimes considérés comme légaux, ce sont ceux qu'en dépit de leur ignominie, on présente ouvertement comme des actions super-patriotiques, justifiées *ex ante* ou *ex post* par les autorités compétentes. Et réalisées, elles aussi, dans l'intérêt de l'Etat, souvent confondu avec celui de leurs instigateurs.

Rien de plus naturel, si précisément ces derniers bénéficient d'une espèce de solidarité internationale. Leur mépris du droit et le cynisme avec lequel ils abolissent telles dispositions (qui les accusent) pour en établir d'autres (qui les disculpent) ne jouent pleinement que sous le couvert d'une garantie réciproque.

A quoi d'autre attribuer, par exemple, ce fait éminemment instructif : alors que le 14 décembre 1939 l'U.R.S.S. fut exclue de la S.D.N., où elle disposait d'une voix, pour ses agressions contre la Finlande et la Pologne, en février 1945 on lui accorde quatre voix et le droit de *veto* à l'O.N.U. et son Conseil de Sécurité. Sans qu'elle rende à la Finlande ses provinces arrachées par la force, et à la Pologne les 180.000 km² annexés par les Soviétiques et formant la moitié de son ancien territoire.

N'insistons pas et revenons aux crimes de droit commun.

Délits et crimes de droit commun.

Hélas, ils sont plutôt nombreux les petits et grands Seigneurs de la politique, dont l'honnêteté tout court ne serait pas sujette à caution.

Aux Etats-Unis, en particulier, les accointances avec la pègre d'une quantité incroyable de politiciens-fonctionnaires est un fléau endémique.

La concussion sévit partout. Aussi bien dans les municipalités locales, leurs polices ou chez les juges élus, qu'à tous les échelons de l'Administration gouvernementale.

Même à la Cour Suprême... Or, pour juger la gravité de la forfaiture de certains de ses membres, il faut se rappeler qu'ils sont inamovibles. Et que la culpabilité certaine de l'un d'entre eux n'entraîne que l'offre de démission sur leur propre initiative. Tel fut le cas du juge Abe Fortas. Et aussi celui, plus récent encore, du juge William Douglas. L'un et l'autre acculés à se démettre de leurs charges sous la pression d'accusations impossibles à démentir. Seul le Président de la Cour, Earl Warren, bénéficiant de la complicité de Lyndon Johnson, trouva de justesse un prétexte avouable pour se retirer, tout en gardant le silence du coupable, face à la pétition des parlementaires réclamant sa mise en jugement.

Mais le discrédit qui frappe la Cour Suprême dérive d'un autre abus, d'une plus haute envolée encore. Le contrôle par cette institution de la constitutionnalité des lois et son pouvoir d'annuler même celles, le cas échéant, qui seraient votées par le Sénat et signées par le Président des U.S.A., contrariaient naguère l'action de Franklin Roosevelt. Pour parer à l'opposition déclarée ou latente de la Cour, Roosevelt rompit avec la tradition, augmenta le nombre des juges de 9 à 15, par l'adjonction de ses protégés, et modifia le principe, intangible jusqu'alors, du choix des candidats. En les nommant, non plus en vertu de leurs seules qualités morales et professionnelles, mais encore et avant tout en récompense des services rendus au Président ou à son Parti (6).

Comme exemple concret de ce pourrissement généralisé, signalons le refus de la police et des juges d'Edgartown, dans

l'Etat de Massachusetts, de procéder à une instruction digne de ce nom dans l'affaire de noyade de la malheureuse Mary Kopechne, le 18 juillet 1969. Qui n'aurait pas compris que ce refus ne fait que démontrer l'impunité éventuelle, dont peuvent bénéficier des politiciens milliardaires, prétendant à la magistrature suprême de leur pays ? La probabilité d'un meurtre de la secrétaire et compagne des parties de plaisir du sénateur Edward Kennedy n'a été écartée officiellement que par les détours de procédure. Par contre, elle est toujours soutenue par un nombre imposant d'observateurs qualifiés. Certains émettent même la supposition que l'interdiction de l'autopsie n'était due, peut-être, qu'au désir de cacher la grossesse de la victime. Toujours est-il que plusieurs journaux ne se firent pas faute d'énumérer les arguments contredisant la thèse de l'accident. La « Neue Post » allemande va plus loin encore et dans l'un de ses numéros de décembre dernier publie les déclarations des médecins, consignées dans l'acte de décès de Mary Kopechne, suivant lesquelles la noyée avait saigné du nez, une mousse sanglante couvrait ses lèvres, et « son cou portait des traces de strangulation »...

Il va sans dire qu'en Europe les accommodements de nos élus avec la loi pénale et leur mainmise sur la justice ne le cèdent en rien à ce que l'on découvre aux Etats-Unis. En fait, dans plus d'un pays de notre continent, on réalise des performances plutôt supérieures. Seulement, chez nous, ils sont moins visibles qu'ailleurs, notre opinion publique étant dressée à rendre hommage aux « débrouillards », à persifler l'esprit moralisateur et la naïveté de l'Américain moyen.

Il en est ainsi même chez les Allemands, qui voient ainsi s'effondrer leur réputation de probité (7).

Comme exemple de ce que l'on qualifiait chez eux naguère de prévarication, citons le cas de M. Gerstenmeyer. Ancien professeur, il fut nommé pendant la guerre attaché au Service culturel du Ministère des Affaires Etrangères du III^e Reich, au lieu d'obtenir la chaire universitaire sollicitée et autrefois promise. Puis, après l'attentat du 20 juillet, il subit 9 mois d'internement administratif. En dédommagement de ces persécutions, la République Fédérale lui accorda, comme

à tous les juifs et tous les anciens opposants ou conjurés, une importante pension à vie. Ne s'en contentant pas et profitant de sa situation politique de président du Bundestag, M. Gerstenmeyer se fit octroyer une indemnité de 35 millions de F. de l'époque pour réparer le préjudice, causé par le fait d'avoir occupé sous le régime hitlérien un autre poste que celui qu'il convoitait (8).

De façon non moins significative se présente l'affaire de la commande d'avions, passée aux Etats-Unis. On sait que l'aviation militaire de la République Fédérale doit la presque totalité de ses catastrophes aériennes à l'utilisation des Starfighters, importés d'outre-Atlantique. Les 106 ou 116 appareils uniquement de ce type, perdus l'un après l'autre, ont déjà provoqué la mort de plusieurs dizaines d'aviateurs parmi les plus expérimentés. Qui ne comprendrait que l'on doit aux pots-de-vin, perçus par des politiciens en place à Bonn, tant l'achat de ces avions-suicides, que le refus d'arrêter leurs livraisons ?

La France, bien entendu, ne fait pas exception à la règle. Comme aux Etats-Unis, les partis politiques au pouvoir, pour s'y maintenir, sont parfois obligés de recourir aux services de cette fraction de l'armée du crime, que l'on connaît sous l'appellation de « polices parallèles »... Il arrive que parmi la piétaille d'un Parti, on ne distingue plus l'activiste sincère du truand chevronné. Leur interpénétration n'est révélée au public que par une presse acceptant les risques de certaines poursuites. Néanmoins, c'est elle qui nous fait découvrir des cas effarants de cette collusion surprenante, qui fleurit un peu partout. A Paris, à Aix-en-Provence, à Perpignan, à Arcachon, à Marseille... Dans cette dernière ville, en janvier de l'année en cours, à la suite d'une seule rafle, sur la brochette de 9 voyous, souteneurs, cambrioleurs et tueurs à gages, on a identifié 7 adhérents au « Service d'Action Civique » du Parti gaulliste et aussi à l'« Union de la Gauche pour la V^e République ». Comme dans bien d'autres cas semblables, les 7 gangsters et leurs victimes assassinées, les Soubigou, Foucade, Darmon — tous se réclamaient de la devise, inscrite sur leurs cartes d'adhérents au S.A.C. :

« Engagé sur l'honneur à soutenir inconditionnellement l'action du général de Gaulle » (9).

Quant aux mille et une manière dont se trouve bafouée la loi, non plus à la base, mais au sommet des mêmes partis, chaque jour nous apporte sa grappe d'échantillons.

Pour s'en convaincre, il suffit, mettons, de se référer au silence révélateur d'un ancien président du Conseil des ministres et ministre aujourd'hui encore. Ne fut-il pas contraint de s'abstenir, l'année dernière, d'opposer le moindre démenti aux accusations, portées contre lui publiquement, à la Télévision nationale, par le porte-parole du P.C.F. ? On ne pouvait mieux se laisser reconnaître coupable devant des millions de téléspectateurs des nombreux abus, l'un plus délictueux que l'autre, commis à l'occasion de ses campagnes électorales à la Réunion ?

Mais, si parlementaires et ministres peuvent se permettre n'importe quelle fraude, que dire alors des moyens de se placer au-dessus des lois, dont disposent les Chefs de l'Etat. Même après leur retraite ou démission... L'un d'eux, redevenu simple particulier, ne s'est-il pas dispensé de se soumettre aux règlements douaniers et d'observer les décrets sur l'exportation des capitaux, qu'auparavant il approuva lui-même ? Et cela à l'occasion de son voyage d'agrément en Irlande, avec tous ses familiers, après le désaveu que lui infligea la majorité de la nation au dernier référendum. En relatant les circonstances de ce voyage, certains hebdomadaires n'ont pas manqué de relever qu'aucune dérogation en faveur de l'illustre démissionnaire sur le contrôle des changes et déclarations à la Douane n'a été publiée au *Journal Officiel*.

Non sans raison des ministres en exercice imitent leur ancien président de la République. Celui des Finances, n'imposant des restrictions qu'aux particuliers, s'offre des parties de chasse ou autres voyages, tantôt au Mozambique, tantôt au Sénégal.

Il faut reconnaître que l'infraction en cause relève surtout de la mégalomanie de nos potentats et nullement d'une intention subjective de nuire. La malfaisance en espèce n'est qu'objective. Aussi ce genre de conduite délictueuse révolte

moins par son impunité, que par l'affirmation d'une inégalité arbitrairement imposée. Sans doute en vertu du précepte : *quod licet Iovi, non licet bovi*.

Malheureusement, on ne peut invoquer la même excuse pour la pratique courante parmi des parlementaires, leaders de partis politiques, dirigeants de syndicats ou journalistes influents, en France comme ailleurs, de se laisser « subventionner ». Soit par les entreprises privées leur offrant des postes fictifs, soit par les fonds secrets d'un Gouvernement étranger. Parfois, ennemi en puissance, tel celui de l'U.R.S.S.

Les premiers achats massifs des consciences de ces politiciens datent d'avant 1914, lors des placements des fameux emprunts russes. Par la suite on a connu bien d'autres témoignages de cette espèce de reconnaissance... Les uns offerts par les pays de la Petite Entente, d'autres par le Viet-Nam et le Viet-Minh, pour ne citer que ceux devenus de notoriété publique. Mais, avant comme après le premier partage des Empires Centraux, les « arrosés » chez soi deviennent « arroseurs » à l'Etranger. Il suffit de patienter quelques décennies pour voir les secrets diplomatiques, les plus jalousement gardés, percés tôt ou tard par des historiens vraiment curieux.

Dernièrement, la violation de l'embargo imposé par le Gouvernement français permit à un petit pays de s'emparer de toute une flotille de bâtiments de guerre. Il faudrait être bien naïf pour ne pas comprendre qu'Israël ne doit la capture des 5 vedettes lance-torpilles ultra-modernes qu'à des complicités du côté français. Complicités de fonctionnaires trahissant, sinon la politique de leur Gouvernement, du moins les devoirs de leur charge. On ne peut également ne pas admettre que les gratifications qui s'imposaient — à les supposer perçues avec toute la discrétion requise — devaient être proportionnées aux risques encourus.

Et que dire de ces plus hauts dignitaires de l'Etat, lesquels parviennent à éviter une condamnation, tout en étant convaincus par l'opinion publique de toutes sortes d'infractions aux lois pénales.

Que l'on se rappelle de « l'Affaire des vins » et de M. Gouin, ancien président du Conseil des ministres. Du dos-

sier des « Ballets roses » et de M. Le Troquer, ancien président de l'Assemblée Nationale. Du « Trafic des piastres » et du général Revers, ex-chef de l'état-major de l'Armée et ami intime de l'escroc Peyré, qui faillit compromettre Paul Auriol, fils du Président de la République. De ce Peyré qui remettait, moyennant finances, des rapports secrets de l'Etat-major de son pays et à Van Co, représentant du Viet-Nam, et à Vinh Xa, représentant du Viet-Minh... N'est-ce point à ce simple particulier en fuite, dont l'extradition était réclamée dès avril-mai 50 par la Commission d'enquête parlementaire, que M. Dumaine, chef du Protocole du Président M. Vincent Auriol, porta à domicile 80.000 dollars et un passeport diplomatique pour lui faciliter un départ du Brésil. Son extradition fut bel et bien demandée, mais seulement le 23 juin. Cela veut dire inutilement, parce qu'avec 8 jours de retard sur la date limite de son séjour légal au Brésil, qui expirait le 15 du même mois (10).

Depuis, il y a mieux encore. Pour incroyable que cela puisse paraître, ne dénombre-t-on pas précisément en France et sous le régime actuel pas mal d'hommes politiques qui deviennent ou redeviennent ministres, après avoir été condamnés à des peines d'emprisonnement par toutes les instances judiciaires de leur pays pour délits ou crimes de droit commun...

Comme on le voit, les infractions au Code pénal sont aussi bien le fait des gouvernés, que des gouvernants. Ce qui les distingue ce sont les moyens, refusés aux simples mortels et offerts aux politiciens, d'éviter, 9 fois sur 10, poursuites et condamnations.

J. CHELDON.

(1) Il va de soi que l'étatisation de l'économie d'un pays n'était possible qu'une fois achevée l'accumulation des moyens matériels nécessaires, très différents d'une civilisation à l'autre. Toujours est-il que l'ultime étape de ce processus a été atteinte dans le passé par plus d'un peuple.

Dans l'Empire Romain, il débuta avec les premières « nationalisations » sous Marc Aurèle (161-180), tandis que le principe même de l'étatisation fut définitivement admis sous Dioclétien (284-305).

Chez les Aztèques d'Amérique on découvre une socialisation parachevée à 100 % sous Montesuma, avant la conquête espagnole. Et chez les Incas — une socialisation, plus

avancée que chez les Soviétiques de notre temps, à la chute d'Atahualpa, au début du même ^{xv}^e siècle.

En Chine, la terre cultivable et le bétail deviennent propriété de l'Etat, une première fois, vers la fin de l'époque des Inn et l'intronisation des Tjoü (en 1122 avant notre ère). Pour la deuxième fois, l'agriculture et plusieurs industries sont étatisées lors du passage de la dynastie des Ts'inn à celle des Hann, donc de 264 avant notre ère et jusqu'à la fin du règne de « l'Empereur-socialiste » Wang Nang (des années 8 à 25 de notre ère); sans parler d'une nouvelle vague de nationalisations sous les T'ang (au ^{vi}^e siècle). Enfin, on assiste à une troisième étatisation de toutes les branches de l'économie nationale du pays, depuis 1960, avec l'instauration du socialisme moderne de Mao Tsé-toung.

Dans l'ancienne Egypte l'agriculture et l'industrie sont collectivisées au profit d'une Administration étatique sous le règne des Hyksos (1750-1584), et une seconde fois sous Ptolémée et ses successeurs de la dynastie des Lagides (305-30), puis la domination Romaine, enfin celle de Byzance, qui devait apporter les premiers allègements... Et cela jusqu'à la conquête du pays par les Arabes, abolissant toute trace de « collectivisation ».

La Grèce antique doit la bureaucratisation définitive de son économie à sa colonisation Romaine. Mais la toute première expérience d'étatisation eut lieu entre les ^{vi}^e et ^{iv}^e siècles avant notre ère. Elle ne fut interrompue que grâce à l'invasion des Macédoniens, réinstaurant le régime de propriété privée intégrale (338 av. notre ère).

Il est curieux de constater qu'à ces époques, comme de nos jours, l'expropriation des particuliers de la « nationalisation » de différents secteurs de l'économie nationale s'accompagnaient elles aussi, notamment en Grèce, de tentatives de justifications idéologiques. Chez Anistène (en 444-365), Platon (428-347), Diogène (413-327)... Des enseignements de ces précurseurs de notre Karl Marx, nous sont parvenus, entre autres, les propos de Kallistratos, condamné à mort en 363 avant notre ère. D'après cet économiste : « La propriété est une fonction sociale, devant être soumise à la gestion de l'Etat ». Ou encore : « Dans n'importe quel domaine il convient d'observer la priorité de l'Etat sur les droits naturels de l'individu »!... (Voir I. Cheldon. Les Précédents socialistes. « La Pensée Russe », n^{os} 2064, 2066 et 2069 d'octobre-novembre 1963).

(2) Les inscrits à l'Annone étaient déjà 320.000 sous Auguste, en l'an 5 avant J.-C., et de 370.000 sous Dioclétien. Leur nombre devait largement dépasser les 400.000 avec les progrès de l'étatisation de l'économie de la péninsule.

(3) Chiffre communiqué par le Député-maire de Saint-Etienne, M. Michel Durafour (« Le Dauphiné Libéré » du 14 juin 1969).

(4) Sur une population de 50 millions, on compte en France environ, 12 millions d'habitants vivant d'un revenu mensuel du chef de famille de moins de 651 F. Ce nombre comprend

les
Fi
se
ag
sic
ne
me

les
ple
d'a
inc
38
me
en
et
(er
inc
Au
117
193
plu
po
po
co
eng
ach
so
peu
15
çai
1 t
cas
A
nu
la
tré
n'ir
pri
ent
buc
est
en
vol
ving
der
2,3
(E
bre
vrie
Vie
Vie
ges
tacl

les 8 millions de personnes actives non imposables par le Fisc (dont 2,3 millions d'ouvriers, employés, personnel de service et travailleurs étrangers, 2 millions d'exploitants agricoles et 600.000 smigards), 3 millions et quelque de pensionnés, 700.000 chômeurs (avec les non secourus et les jeunes), 10.000 clochards enregistrés par la Police, 300.000 hommes du contingent.

A côté de cette minorité d'« économiquement faibles », les Français, dans leur majorité, se présentent comme le peuple le plus riche d'Europe et, sans doute, du monde. C'est d'ailleurs l'un des nombreux paradoxes de ce pays. Comme indice direct de cette richesse, citons le fait que moins de 38 millions de Français de tous âges détiennent près de la moitié de l'or thésaurisé par les particuliers dans le monde entier. Le « bas de laine » des Français se chiffre entre 6 et 7 milliards de dollars-or, sur un total de 14,8 milliards (en plus des 22,2 milliards détenus en bijouterie et sous forme industrielle et des 43 milliards par les Banques centrales). Autrement dit, les particuliers en France possèdent pour 117 milliards de F lourds d'or thésaurisé. Au 31 octobre 1939, leurs économies enregistrées se montent à sensiblement plus de 200 milliards des mêmes francs. Dont 59.035.204.000 pour les Caisses d'Épargne et de Prévoyance et 33.063.591.000 pour les Caisses d'Épargne Nationales, les deux sommes constituant 45 % de l'ensemble, avec billets et dépôts à vue, engagements et contrats d'épargne, placements d'assurances, achats de titres, obligations, hypothèques, bons du Trésor, etc. A la première alerte, et en violation de la loi, ils peuvent convertir en devises, en quelques semaines, entre 15 et 20 milliards de F lourds. Enfin, 15 millions de Français dépensent annuellement 15 milliards de N.F., c'est-à-dire 1 trillion 500 milliards d'A.F. à jouer rien qu'aux courses, casinos et loterie nationale.

Aucun Gouvernement ne se charge ne serait-ce que d'atténuer les extraordinaires inégalités sociales qui caractérisent la communauté française. Ce qui l'intéresse — c'est la rentrée des impôts. Or, ses gouvernés acceptent sans broncher n'importe quelle imposition. Si les impôts indirects sur les prix d'achat à la consommation ont progressé de 16 à 30 % entre 1959 et 1969, l'ensemble de l'imposition directe (Trésor, budgets des départements et communes, la Sécurité Sociale) est passé, de 100 milliards de N.F. en 1959 à 320 milliards en 1969. De plus, le Français plus ou moins fortuné verse volontiers des contributions parafiscales, notamment à une vingtaine de quêtes par an. Certaines, comme celle de février dernier au profit de la Recherche médicale, procurent jusqu'à 2,3 milliards d'A.F. d'économie au budget de l'Etat.

(R. de La Croix : Budget. « Monde et Vie » de novembre 68 ; Les salariés étrangers. « Monde et Vie » de février 69 ; Les boutiquiers se mettent en colère. « Monde et Vie » d'avril 69 ; L'intendance ne suivait pas. « Monde et Vie » de juin 69. « Quid » de 1967, page 690 et de 1970, pages 1252 et 1271. Editorial ; Sous le projecteur. « Le Spectacle du Monde » d'avril 1968. J. Mornand. Le Bas de laine.

« Le Nouvel Observateur » du 3/9 novembre 69 ; M. Bosquet. Au bord de la faillite. « Le N.O. » du 8/14 septembre 69. J. Mornand. Les six jours de Giscard. « Le N.O. du 1/7 septembre 69. Enfin, renseignement confidentiel fourni à l'auteur par un responsable du P.M.U.).

(5) « Le Figaro » du 13/14 mai 1967.

(6) P. Hofstetter. La fin de la Cour Warren. (« Le Spectacle du Monde ». Août 1969.

(7) Les Allemands de nos jours perdent leur réputation de probité, naguère quasi proverbiale dans certains pays étrangers. En Russie d'avant 1917, on disait aussi couramment « l'Allemand obtus », que « l'honnête Allemand ». Aussi, de préférence à tout autre candidat, même russe, c'est l'Allemand honnête que l'on choisissait comme gérant d'entreprise et régisseur de domaine d'un grand propriétaire terrien.

Aux Allemands de l'actuelle République Fédérale manque également l'apport de certains traits de l'esprit prussien, « fait de modestie, de simplicité, de propreté, de droiture et du sens du devoir accompli sans fanfaronnades ». (Dahms. La deuxième guerre mondiale, Payot, 1961).

(8) Grandmougin. Berlin, carrefour des intrigues (« Valeurs Actuelles » du 17/23 février 1969); « Le Dauphiné Libéré » du 24 janvier 1969.

(9) J.-P. Philippe. Les tueurs de Marseille étaient du SAC. (« Minute » du 29 janvier-4 février 1970).

(10) Plaidoirie de M^e Tixier-Vignancour contre M. Paul Auriol. (Page 17. Ed. de « Rivarol »); G. Elgey. La République des illusions, pp. 172 et 467 (Fayard 1965).

ANNOTATION de l'article de l'auteur dans « Défense de l'Occident », n° 87 de janvier-février 1970 :

(1) Alfred Fabre-Luce. L'Histoire démaquillée (Page 47, Laffont, 1967).

Les garanties de cession des Détroits et de Constantinople à la Russie furent confirmées par l'Angleterre le 12 mars et par la France le 10 avril 1915 (De Launay, Histoire de la diplomatie secrète. Marabout-Université, 1966).

(2) Castex et de La Far. Les dessous de la guerre 14-18 (page 127, Grasset, 1967).

(3) Gründler et von Manikowsky. Nüremberg (pp. 31-32, Laffont, 1969).

(4) Claude Klein. Weimar (Partie : Documents, p. 90, Flammarion, 1968).

(5) Retiré en province et à défaut de certains livres et journaux, l'auteur ne peut garantir l'orthographe des noms propres, cités en dernier.

(6) Conte. Yalta ou le partage du monde (Laffont).

(7) James Leasor. Rudolf Hess (pp. 249-250, Presses de la Cité, 1962).

(8) Amaudruz. Ubu justicier (p. 78, Les Actes des Apôtres-Charles de Jonquière, 1949).

Chronique des Livres

Olivier GUICHARD, « L'éducation nouvelle », Plon, 118 pages, 12,30 F.

Il fut un temps où les grands commis de l'Etat avaient la sagesse d'attendre l'heure de la retraite et de la pêche à la ligne pour écrire leurs Mémoires, ou publier leurs carnets de route. La V^e République, entre autres innovations, a fait fi de ces pudeurs malsaines, et ses ministres, suivant en cela l'exemple d'Edgar Faure, entendent battre le fer pendant qu'il rougeoit encore, et monnayer leur gloire éphémère. C'est ainsi que M. Olivier Guichard, ministre de l'Education Nationale vient de sortir chez « Plon » un léger ouvrage résumant les idées maîtresses de la politique universitaire du gouvernement.

Juger ces idées au fond n'est pas mon propos : nous savons déjà ce qu'il faut penser de la loi d'orientation et de ses catastrophiques applications. Alors que peut apporter de neuf ce recueil ? Assurément, pas grand-chose. Tout d'abord parce que cinq des six chapitres sont des exposés, plus ou moins retouchés, abrégés ou complétés, que M. Guichard avait prononcé devant plusieurs auditoires, notamment la commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale, et celle du Sénat. Ensuite parce que, malgré l'échec évident de la réforme Faure, l'actuel locataire de la rue de Grenelle entend poursuivre la politique tracée par son prédécesseur.

M. Guichard a raté son examen. On attendait autre chose de celui qu'on se plaît à dépeindre comme l'un des plus brillants éléments du gouvernement. Le style est plat, facilement pompier, les formules éculées. A qui donc est destinée la prose de notre ministre ? L'amateur de chiffres et de statistiques restera sur sa faim ; l'universitaire sera accablé devant les aveux d'impuissance.. « La situation est loin d'être satisfaisante ». Le lecteur honnête ne pourra que constater que ces pages redondantes cachent mal l'incroyable inconséquence de la politique gouvernementale, qui a fait de l'Uni-

versité la pétaudière que l'on sait. Nous savions que M. Guichard était un mauvais ministre de l'Education nationale. Il s'avère maintenant être un médiocre penseur, et un piètre écrivain.

Jean CHALVIDANT

Henry CHARBONNEAU, « **Le Roman Noir de la Droite Française** », Robert Desroches éditeur.

Dans « **Les Mémoires de Porthos** », Henry Charbonneau nous racontait la France de la Collaboration : les prisonniers en Allemagne, les volontaires du S.T.O. et l'action de la Milice dont il fut l'un des chefs. « **Le Roman Noir de la Droite Française** » en est la suite malheureuse, partagée entre l'exil et les prisons.

La France de l'exil que connut Charbonneau est celle qui essaya de survivre en Allemagne ; à Berlin d'abord puis à Siegmaringen ensuite. Le principal souci de l'auteur sera alors, en collaboration avec Darnand, de sauver les Miliciens fidèles : ses « hommes ». Tout au moins, s'ils doivent mourir, que ce soit les armes à la main et c'est ainsi qu'est créée la légion Charlemagne, division d'élites chargée d'épauler les soldats du Reich se battant sur le front de l'Est. Mais plus que les événements politiques, Henry Charbonneau nous raconte sa vie d'exilé en Allemagne car, contrairement à certains de ses compatriotes, il devient rapidement le familier de certaines familles allemandes, typiques dans leurs réactions, qui lui exposent leurs craintes au cas où les Bolcheviques viendraient à envahir leur pays. C'est alors la grande peur des Russes qui jeta derrière les lignes anglo-américaines des millions de réfugiés et qui justifia « la guerre jusqu'au bout » de l'Amiral Dönitz. Il s'agissait en effet à des milliers d'Allemands de « l'Est » d'échapper à la barbarie perverse des Staliniens (1).

Puis c'est l'Italie dont l'auteur esquisse un portrait savoureux : les « *combinazione* » des Italiens, leurs perfidies et leurs lâchetés, mais aussi le goût des discours préféré à la violence. Il nous raconte son périple italien avec bonne humeur et aussi une pointe d'admiration pour ce peuple plus habitué aux diplomaties de toutes sortes qu'au coup de feu. De l'Italie, Henry Charbonneau gagne la Suisse où il a des

(1) « **La guerre en quarante questions** », par l'Amiral Dönitz, à Diffusion de la Pensée Française, 86-Chiré-en-Montreuil, C.C.P. 2.920-71 Bordeaux.

amis sûrs. Après de nombreuses aventures il se trouve « en retraite » dans un couvent, partageant son temps entre les promenades en montagnes, la lecture et les franches lipées à l'auberge du village. Sa demande d'asile politique ayant été rejetée, il est reconduit à la frontière et remis entre les mains de deux pandores qui, après un bref séjour à Bourg-en-Bresse, le conduisent à Fresnes.

Les prisons de « Libération » sont célèbres depuis que Brasillach en a révélé les issues tragiques. Charbonneau n'en devait pas mourir et s'il évoque son séjour avec un certain humour, il n'en apparaît pas moins une très grande tristesse lorsqu'il voit ses amis quitter la prison au petit matin, pour le dernier voyage. Il nous rappelle qu'à un moment donné de notre histoire, De Gaulle exigea que la France moisisse derrière des barreaux afin de satisfaire ses ambitions de monarque imbécile séduit par les fous communistes de son palais. Il est des choses que l'on ne peut pardonner et l'attitude criminelle de De Gaulle appartient à cette catégorie. Trop de sang inutile a été versé, de trop nombreuses vies humaines ont été sacrifiées à la fureur bolchevique pour qu'il soit maintenant possible de prêcher le pardon.

Henry Charbonneau nous rapporte ce qu'il a vécu des drames de la droite française, persécutée de toute part, accablée de tous les vices mais cependant fière d'avoir vécu, après cinq ans de sordides intrigues, dans l'honneur et le respect de ce qu'elle a cru, avec raisons, être juste et beau.

Jean-Paul ROUDEAU

Léon DEGRELLE, « Le Front de l'Est, 1941-1945 », La Table Ronde.

Léon Degrelle a écrit un livre passionnant et fascinant. L'auteur a sans doute connu son heure de gloire et presque de triomphe mais le nombre de ceux qui s'en souviennent encore est de plus en plus restreint ; tout au plus connaissent-ils ses démêlés avec le régime franquiste plus soucieux de sa survie que du respect de ses origines. C'est peut-être aussi bien ainsi car cet ouvrage ne peut être jugé et apprécié qu'en fonction de l'épopée qu'il nous rapporte et non en se référant à la personnalité de son auteur. Ce livre atteint parfois de tels sommets que le combat de ces hommes pour l'idéal qui les anime nous amène à penser que notre société connaîtra à nouveau de semblables réveils.

Léon Degrelle nous raconte les quelque quatre années qu'il a passé à combattre le bolchevisme aux côtés des volontaires belges de la légion Wallonie. La vérité est simple, sans vaine

fioriture ; une vérité née du spectacle et de l'action nous éloignant heureusement des compilations des auteurs de témoignages.

Dès la déclaration de guerre du Reich contre la Russie stalinienne, de nombreux jeunes de presque tous les pays européens constituèrent des légions nationales de volontaires afin de seconder l'armée allemande dans son combat pour la civilisation. Ces expéditions vers le front de l'Est prirent vite des caractères de croisades car l'importance morale de l'enjeu n'échappait à personne et, le plus souvent, il n'y eut que la foi en l'idéal pour maintenir ces hommes, les amener jusqu'aux limites de l'Asie malgré la dureté du froid, de la faim et la présence d'un ennemi invisible et sans pitié.

« Le Front de l'Est » est sans doute un document sur la Russie stalinienne vivant dans une misère qui sembla incroyable à tous les ouvriers occidentaux qui n'avaient entendu jusqu'à présent que les apologies des représentants assermentés du Kremlin : mais c'est avant tout un témoignage sur l'amitié, la vie en commun et les sacrifices. Comment expliquer autrement que des milliers de jeunes abandonnent une vie relativement calme pour courir les steppes de l'Ukraine et mourir de froid ou noyés dans les rivières en crue ? Il y eut sans doute chez certains le goût du risque et le désir de se faire oublier quelques temps par la police ; mais il y eut surtout, et le livre de Degrelle en témoigne, la volonté de se battre pour une cause qui était juste. Sans doute que l'issue de l'histoire ne leur a pas réservé la place de choix que leur courage désintéressé méritait et ceux qui avaient échappé à la mort n'avaient été sauvés que pour mieux remplir les prisons des vainqueurs. Mais ils avaient lutté « pour l'Europe, sa foi, sa civilisation. Ils ont été jusqu'au bout de la sincérité et du sacrifice ». Ils ont vécu dans la grandeur éternelle.

Jean-Paul ROUDEAU

Dieter WOLF, « Jacques Doriot », Editions Fayard.

M. Dieter Wolf a fait là un travail de Romain et je doute que quiconque voudra désormais se renseigner sur la vie politique de la France avant et pendant la dernière guerre puisse le faire sans consulter son « Jacques Doriot ». Certes, l'auteur aurait pu se contenter d'étudier les collections de journaux, les témoignages, les discours de son personnage ; bref, toutes ces sources de renseignements indispensables à l'historien. Mais Dieter Wolf a eu plus d'ambition et a voulu ressusciter non seulement les événements, mais aussi l'esprit

de Doriot, l'atmosphère de son fief de Saint-Denis et il s'est ainsi transformé en reporter, passant une partie de son séjour parisien à parcourir « les banlieues rouges » afin de mieux comprendre pourquoi tous ces faits avaient pu avoir lieu.

De tout ce travail de précision est né cet excellent livre racontant la vie de Doriot, depuis le temps où il était l'un des principaux animateurs du Parti Communiste Français (le Staline français) jusqu'au moment où il dirige le Parti Populaire Français (un parti à la fois national et socialiste).

Dieter Wolf ne tombe ni dans l'apologie outrancière, ni dans la démagogie flattant les mensonges de la gauche résistante : il s'en tient objectivement à son sujet et débarbouille heureusement Doriot de tous les crachats des historiens officiels.

Jean-Paul ROUDEAU

La Bretagne Réelle, tribune libre, 22-Merdrignac. 24 numéros : 36 F. — **Keltia**, la revue bretonne d'intérêt européen. Organe de recherche d'un Celtisme moderne. Abt à 6 numéros : 18 F. — **Les Cahiers B.R. et Cahiers Keltia**. Abt à 8 numéros : 24 F. — **Le Mouvement breton** : 4 F. — **Révision Politique bretonne** : 4 F. — **Galerie bretonne** : 6 F. — **Un héros** : J. Benvoar (St-Loup) : 5 F. — **Waffen SS d'Occident** : 5 F. — **Les Origines celtiques** : 5 F. — **Celtisme et Christianisme** : 6 F. — **L'Exode rural** : 5 F. — **Les Celtes** : 4 F. — **Toute la Vérité sur la Vie** : 6 F. — **Essai de Psychanalyse** : 6 F. — **Des menhirs aux Soucoupes volantes** : 6 F. — **Spiritualisme athée** : 2 F. — **La Pollution de l'Eau** : 4 F. — **La Pollution atmosphérique** : 5 F. — **L'Agriculture biologique** : 5 F. — **Druidisme et Nature** : 5 F.

SUETONE, « Vie d'un treizième César » (Faur, éditeur, 13, rue des Montibœufs, Paris (20^e)).

Un tel livre ne se raconte pas ; il se dévore. D'autant qu'il n'a que 96 pages et que le 13^e César ainsi découvert ressemble à s'y méprendre à Charles De Gaulle. Notre camarade François d'Erce utilise à merveille sa profonde culture d'Histoire Romaine et fait fuser son esprit caustique. Sans jamais accuser le portrait, croyez-moi le trait porte. Et ce livre, tout en ayant un ton badin est un réquisitoire en règle. Un pastiche réussi. Pour parfaire le texte, vous trouverez quelques savoureux dessins inédits de Pinatel de la meilleure verve.

Yann BEUZEC

Michel DOURY, « L'Indo » (Julliard).

Cet ouvrage est remarquable par 2 points : son style brillant, acéré, très pince sans rire (« Nous écrivions beaucoup, pour des hommes d'action », p. 219) et son anticonformisme. En effet, son auteur, jeune professeur de 38 ans, ne cache pas que ses opinions sur l'Indo ou Algérie n'étaient pas du tout celles du « Nouvel Observateur ».

L'histoire est haletante par l'écriture. C'est un soldat perdu qui attend dans un bar le coup de téléphone décisif pour commettre un attentat très important, au cours de l'aventure O.A.S. à Paris. Au cours de cette attente, ses souvenirs depuis 1945 lui reviennent en flash back, et généralement sans ordre chronologique. Et l'auteur réussit brillamment à nous faire passer rapidement de son bar à l'Indo ou à l'Algérie. Jamais l'intérêt ne faiblit, jamais le lecteur ne se sent dérouteré par ces allers-retours incessants. D'autant que ce livre n'est pas qu'un simple exercice de style. Il prouve une bonne connaissance des milieux activistes. « D'abord on recruta des gens qui avaient du cœur, des sentiments mais pas de cervelle ».

Il ne se cache pas pour dire qu'il « sait » qu'on ne doit pas faire de la pacification à la petite semaine. Oh ! conscience universelle des universitaires que vas-tu dire quand tu liras (p. 215) « ils avaient vraiment des sales gueules, ces types (les Arabes) ». Le héros (le livre est écrit à la première personne) finira au poteau, Fort d'Ivry.

Lisez ce livre, il vous plaira. L'auteur est de notre famille.

Yann BEUZEC

Ronan CAERLEON, « La Révolution Bretonne Permanente » (La Table Ronde).

Dans les nos 66 (novembre 1967) et 67 (décembre 1967) de « Défense de l'Occident », je vous avais dit tout le bien qu'il fallait penser de « Complot pour une République Bretonne » du même auteur et du même éditeur. Je suis heureux de pouvoir affirmer que ce 2^e volume est aussi réussi. Je suis surtout heureux de pouvoir féliciter l'auteur pour son courage, car par les temps qui courent c'est une denrée devenue bien rare. En effet, ce livre publié avant l'amnistie-croupion de juin 1969 est dédié « aux patriotes bretons enchaînés ».

Ce livre est touffu, dense, très varié comme l'est le mouvement breton. Ce n'est pas un livre d'histoire comme le premier. C'est le « who is who » breton. Toute personne qui

voudra savoir ce qui se passe actuellement en Bretagne, quels sont les buts des partis, associations ou journaux bretons, quelles sont les prises de position des diverses personnalités bretonnes devra se référer en priorité à ce livre. Pour tous ces problèmes, c'est l'ouvrage de base. Tout est passé au peigne fin, tout est signalé, rapporté, cité. Caerlénon s'est efforcé (et avec succès) à l'objectivité. Ses jugements de valeur (la répression tant en 1944-45 qu'en 1968-69 fut menée par les gaullistes et les communistes) sont étayés par des faits. Caerlénon analyse tout, sait tout et dit tout sans sectarisme ni faiblesse. Personne ne pourra parler du problème breton s'il n'a pas lu cette véritable somme.

Nos lecteurs y feront connaissance avec notre camarade Goulven Pennaod ou avec le labeur de notre camarade Jacques Quatreboeufs, directeur de Bretagne Réelle. Les lecteurs de Défense de l'Occident seront ravis des prises de position des militants de « Bretagne Action » qui, fiers de leur hérédité, luttent contre le cosmopolitisme et le mixage des races et qui s'opposent aux « Yankees et aux Soviets, c'est-à-dire à la bureaucratie planifiante du conformisme paralysant et aux horizons désespérés d'un univers de robots ».

Quand vous saurez que ce très gros volume de 350 pages a une iconographie très abondante avec des documents photographiques en général inédits, vous comprendrez encore mieux l'intérêt de cet ouvrage.

Le seul reproche, mineur, que je ferai est l'absence d'index qui serait particulièrement utile pour s'y retrouver rapidement tant cette œuvre est riche en matière, en faits, en noms.

Yann BEUZEC

Les mouvements politiques dans l'Université

Les sanglants incidents de Nanterre, les violences qui se produisent un peu partout dans l'Université ont ramené l'attention sur le climat de véritable guerre civile qui règne dans celle-ci. L'insuffisance générale de l'information sur les mouvements politiques nous a incité à présenter un tableau complet de ces derniers, en les classant par catégories aisément identifiables.

GROUPES NATIONALISTES

Groupe Union Droit.

Le nouveau mouvement ORDRE NOUVEAU agit sur le plan universitaire en étroite liaison avec le Groupe Union Droit, mouvement nationaliste le mieux implanté et le plus actif dans l'Université. Le G.U.D. a obtenu en 1969 13 % des voix en Droit et dispose, sur la Faculté d'Assas seulement, de plusieurs centaines de militants. De nombreux groupes existent dans les autres centres, tandis que le G.U.D. poursuit son implantation en Province (à Aix-en-Provence, la liste G.U.D. a obtenu près de 70 % des voix). Le G.U.D. se proclame nationaliste et révolutionnaire. Il anime les Groupes d'Auto-Défense, qui se sont violemment opposés aux gauchistes à Nanterre et à Assas. 5 à 600 militants sur Paris, dans les centres universitaires de Droit.

Le G.U.D. est en train de s'élargir à l'ensemble des Facultés, par la constitution d'autres Groupes d'Union (Union Sciences-Po, Union Sciences, Union Dentaire, etc.). Dirigeants : Alain Robert, Gérard Ecorcheville, Patrice Janeau, Michel Lepoix.

Mouvement Jeune Révolution.

Petit mouvement « nationaliste-solidariste ». Sa branche étudiante compte une trentaine de militants. Collabore

aux Groupes d'Auto-Défense du G.U.D. et soutient le G.U.D. aux élections. Dirigeants : Jean Caunes, Le Moulton.

Restauration Nationale (A.F.).

Dispose d'effectifs relativement nombreux sur le plan universitaire : 3 ou 400 adhérents, mais dont l'activité est très restreinte, surtout depuis l'échec de la campagne menée à la Faculté d'Assas. La R.N. reste d'une très stricte obédience maurrassienne. Dirigeants universitaires : François Livonet, Roquet, Basch (arrière-petit-fils de Victor Basch, de la Ligue des Droits de l'Homme), Lomont.

Jeune Europe.

Petit groupe nationaliste, formé d'anciens d'Occident. Une trentaine d'adhérents. Reprenait, en gros, les anciennes thèses d'Europe-Action dans son journal. A décidé de se regrouper dans les Groupes d'Auto-Défense du G.U.D. Dirigeants : Saint-Bertaig, Tandler.

Action Nationaliste.

L'essentiel de l'A.N. de J.-G. Malliarakis (uniquement implantée sur Sciences-Po Paris) a participé à la constitution du Groupe Union Sciences-Po. Dispose d'un hebdomadaire, reprenant des thèmes néo-maurrassiens.

Parti National Populaire. Jeunesses Patriotes et Sociales.

Activité inexistant dans l'Université.

ASSOCIATIONS DROITIÈRES

Fédération Nationale des Etudiants de France.

Dirigeants : F. Richon, Turpin, Dumont, Schmidt, Greau. Ce « grand syndicat étudiant » connaît de très graves difficultés. Sa direction centrale doit faire face à de multiples dissidences (la Corpo-Droit Nanterre s'en est séparée pour s'aligner sur les positions du G.U.D. avec Fontaine, la Corpo-Droit Assas est en quasi-dissidence avec Dufour et Ceccaldi). La Direction Centrale ne contrôle plus que

certaines A.G. de province (la plus active étant celle de Rouen de Patte et Paon). Quelques milliers de syndiqués, presque pas de militants. La F.N.E.F. avait obtenu 750 élus aux Conseils d'U.E.R.

L'Union Nationale Interuniversitaire.

L'U.N.I. est le pseudonyme des C.D.R. en milieu étudiant. Animée par Josserand, Suzanne Marton et les professeurs Deloffre et Chaunu. Active l'année dernière, l'U.N.I. s'est quasiment désintégrée cette année (spécialement à Nanterre et Dauphine, ses anciens bastions). Regroupe une centaine de militants.

Rassemblement Etudiant pour la Participation.

Le R.E.P., formé par de nombreux fils de hiérarques du régime et de grands mandarins de l'Université, éprouve de gros ennuis. Son antigauchisme le pousse à cautionner l'action du G.U.D. en Droit et son antinationalisme le force à la condamner. Finalement, cette dualité aboutit à de très nombreux départs. Le R.E.P. (qui avait obtenu 12 % des voix en Droit) ne compte plus que quelques dizaines de militants. Dirigeants : Grimal, fils Habib-Deloncle.

Union des Jeunes pour le Progrès.

Malgré les chiffres énormes régulièrement donnés par les responsables, l'U.J.P. ne déploie qu'une activité très restreinte dans l'Université, où elle ne dispose, en vrai, que de 2 ou 300 adhérents actifs (d'ailleurs déjà à l'U.N.I., au R.E.P., voire au C.L.E.R.U.). Le grand chef U.J.P. Grossmann, n'est toujours pas parvenu à lancer une véritable action universitaire.

ORGANISATIONS CENTRISTES

Comité de Liaison Etudiant pour la Rénovation Universitaire.

Le C.L.E.R.U., malgré toutes les déceptions, continue à se proclamer inconditionnellement fauriste. Il avait

obtenu un net succès électoral grâce aux votes de la « majorité silencieuse » de 1961 (35 % en Droit, 30 % en Lettres). Mais, depuis lors, les matraques gauchistes l'ont fait disparaître de Lettres et son manque de dynamisme lui a valu de sérieux mécomptes en Droit. Dirigeants : Laure Schumann (fille du Ministre), Tunc, Mazeaud.

Jeunes Républicains Indépendants.

Pratiquement inexistants depuis l'abandon de Lup et le départ de l'équipe de Sciences-Po qui animait le Groupe. D'autres éléments sont passés à l'U.N.I. ou au C.L.E.R.U.

Jeunes Démocrates (C.D. Lecanuet).

Malgré les efforts de Dominique Baudis, dans la foulée de la campagne Poher, les J.D. sont revenus à leur triste état habituel. Ne disposent que d'une poignée de militants. Soutiennent le C.L.E.R.U.

ORGANISATIONS DE GAUCHE

Étudiants Radicaux.

Inexistants.

Étudiants Socialistes Conventionnels.

Ex-étudiants F.G.D.S., regroupés dans « Démocratie et Université ». Hier alliés du P.C. dans l'U.N.E.F.-Renouveau, font aujourd'hui leur petite crise de gauchisme en réintégrant l'U.N.E.F.-P.S.U.

ORGANISATIONS D'EXTREME-GAUCHE

Union des Étudiants Communistes.

Reconstituée à grand peine après de multiples scissions et la tourmente de Mai. Recrute chez les petits bourgeois apeurés par le gauchisme, tout en restant de gauche. Les « durs » (matraqueurs du service d'ordre des J.C.) en ont récemment pris le contrôle : Gérard Molina, Biaggoni,

P. Molina. Dispose de 2.500 militants environ, surtout animateurs des Comités U.N.E.F. pour son Renouveau.

U.N.E.F.-Renouveau.

Pseudopode de l'U.E.C. A obtenu 100.000 voix et 1.200 sièges aux élections étudiantes de 1969 et a des chances de reconquérir l'U.N.E.F. de l'intérieur. Une dizaine de milliers d'adhérents. Dirigeants : Benoit Malon, Kopnicki, Fainzynberg, Warin.

Etudiants Socialistes Unifiés.

Section étudiante du P.S.U. Contrôle fort bureaucratiquement (par truquages et invalidations massives) l'U.N.E.F. Oscillent perpétuellement entre une phraséologie révolutionnaire et une politique fort modérée voire « capitulationniste ». 4 à 500 militants. Dirigeants : Sauvageot (toujours au service militaire), Barralis, Meteyer.

U.N.E.F.

L'U.N.E.F. ne groupe plus que 12 à 15.000 adhérents dans ses Comités d'Action-U.N.E.F. et subit la dangereuse concurrence de l'U.N.E.F.-Renouveau. Activité proprement syndicale à peu près nulle. Dirigeants : Luc Barret, Dorival, Rist.

Alliance des Jeunes pour le Socialisme. Alliance des Etudiants Révolutionnaires.

L'A. E. R. (branche universitaire de l'A. J. S.) compte 1.200 militants environ qui forment une opposition interne au sein de l'U.N.E.F. Son sectarisme forcené et sa politique d'unité d'action avec l'U.E.C. lui ont valu la haine solide des groupes gauchistes. Dirigeants : C. Berg, Argentin, Nicole Bernard, Trotskyste lambertiste.

Ligue Communiste. Cercles Rouges.

Les sections étudiantes de la Ligue comptent moins de 1.000 militants, du fait de nombreuses scissions. Jouent

un rôle « modérateur » face aux maoïstes et se heurtent durement avec eux. En perte de vitesse. Dirigeants : Weber, Ben Saïd, Scalabrino, Pronnier, Trotskyste franchiste.

Alliance Marxiste Révolutionnaire.

L'A.M.R. est le type même du sous-groupuscule. 100 militants. Dirigeants : Weissberg, Baby, Najmann, Trotskyste pabliste.

GROUPES ULTRA-GAUCHISTES

Humanité Rouge.

Les étudiants de H.R., d'abord très peu nombreux, ont fait de gros efforts d'implantation et contrôlent de nombreux C.A.-U.N.E.F. Font porter leur action sur une « campagne militaire » contre les « fascistes du G.U.D.-Ordre Nouveau ». Dirigeants : Lévy, Weinthal, « Stalino-maoïstes ».

Gauche Proletarienne « Cause du Peuple ».

La G.P.-C.D.P. est de loin le groupe ultra-gauchiste le plus actif. Spécialisée dans le terrorisme et l'agression individuelle. Dispose de 2.000 militants environ et s'appuie sur le « lumpeu-prolétariat ». Refuse toute structure organisationnelle et prône le spontanéisme. Dirigeants : Judith Miller, Alain Geismar, André Glucksmann, « Mao-Spontex ».

Ligne Rouge.

Dissidence de la G.P. Tente de retrouver un second souffle. Dirigeants : Vernant, Wicmets, « Mao-Spontex ».

Vive la Révolution.

Dissidence nanterroise de la G.P. 100 militants. Regonflée par les derniers incidents. Dirigeants : Frères Castro, Pitoëff, « Mao-Spontex ».

Groupes Autonomes.

Anarchistes, proches de la G.P. 2 à 300 militants, surtout sur Nanterre et Vincennes. Dirigeants : P. Brumberg, J.-P. Duteuil, « Anarcho-spontanéistes ».

Il faut mettre un peu à part les divers Comités de circonstance, sur le Vietnam (C.V.N., C.V.B.) ou la Palestine, qui regroupent des éléments très divers, appartenant à tous les groupes gauchistes.

De même le conflit israélo-arabe a mis en lumière le Groupe du Bethar, dont le paravent étudiant est le Front des Etudiants Juifs. Dirigeants : Allouche, Forster. Tous très hostiles aux gauchistes.

Une bonne partie des mouvements analysés dispose des services d'ordre qui sont de véritables formations de choc, casqués et armés. Mutatis Mutandis, on se trouve, peu ou prou, dans la situation de l'Allemagne de 1932, où les formations de Stahlem, des S.A.-S.S., du Rôte Front et de la Reichsbannern se combattaient avec acharnement. L'existence de telles « ligues armées » montre à quel niveau de faiblesse est descendu le prétendu « Etat Fort » qui a brillamment démontré son incapacité à rétablir l'ordre au sein de l'Université. Les pseudo « franchises universitaires » aboutissent à transformer en véritables forteresses intouchables de nombreux centres universitaires, où une administration terrorisée laisse librement agir quiconque dispose de la force physique nécessaire pour imposer ses volontés. Lentement mais sûrement, la France descend au niveau des états sud-américains, où les universités libres, devenues bastions gauchistes, vivent, isolées de la nation, entourées par un véritable cordon sanitaire, comme un simple vivier révolutionnaire. Face à un tel état de fait, une vigoureuse réaction s'est fait jour. Il est réconfortant de penser que ce sont les nationalistes qui en ont été les inspireurs et les organisateurs. La seule voie de survie de l'Université Française passe par leur victoire.

François DUPRAT.

CHAQUE SEMAINE, LISEZ

RIVAROL

l'hebdomadaire de l'opposition nationale et européenne

en vente partout : 2,50 F

SPECIMEN SUR DEMANDE

354, rue Saint-Honoré, Paris (1^{er})

CONNAISSEZ-VOUS

ECRITS DE PARIS

la revue des questions actuelles ?

—:—

Spécimen gratuit sur demande

354, rue Saint-Honoré, Paris (1^{er})

—:—

EVREUX — Imprimerie H. DEVE & Cie N° 947

Le gérant : Maurice BARDECHE

Extrait du catalogue des Editions des Sept Couleurs

17, rue Bréa - Paris (6^e) - B.P. 16.06

A C T U A L I T E

François DUPRAT. — Histoire des SS	27,00
B. de VIGNACOURT. — L'Agriculture soviétique de Lé- nine à Brejnev	10,50
Pierre FONTAINE. — L'aventure algérienne continue ..	10,50
Pierre FONTAINE. — Où mène le gaullisme?	7,50
Robert ANDERS. — L'Afrique australe	15,00

ŒUVRES DE ROBERT BRASILLACH

Poèmes de Fresnes	7,50
Lettre à un soldat de la classe 60	7,50
Chénier	6,00
Les Quatre Jedis	épuisé
Domrémy	20,00
Lettres écrites en prison (1944-1945)	15,00

ŒUVRES DE PAUL RASSINIER

Le véritable procès Eichmann	18,00
Le Drame des Juifs Européens	18,00

ŒUVRES DE PIERRE FONTAINE

Alerte au pétrole franco-saharien	15,00
Le Pétrole du Moyen-Orient et les Trusts	15,00
U.R.S.S.-U.S.A.	15,00
Abd-el-Krim, origine de la rébellion Nord-Africaine	15,00
Enquêtes noires	15,00
Les Secrets du Pétrole	15,00
L'Aventure du Pétrole Français	18,00

ŒUVRES DE MAURICE BARDECHE

Lettre à François Mauriac	9,00
Nuremberg ou la Terre promise (Interdit)	
Nuremberg II ou les Faux Monnayeurs	15,00
Les Temps Modernes	9,00
L'Œuf de Christophe Colomb	9,00
Qu'est-ce que le fascisme?	épuisé
Une lecture de Balzac	épuisé
Sparte et les Sudistes	15,00

COLLECTION « DEFENSE DE L'OCCIDENT »

La Jeunesse	7,50
La Question noire aux U.S.A.	7,50
Crimes de Guerre des Alliés	7,50
Drames et problèmes de l'Afrique	7,50
L'agression israélienne et ses conséquences	7,50
Les Nouveaux Communistes	7,50
Le Rideau de fer bouge	7,50
La Comédie de la Révolution	7,50
Les Fascismes inconnus	7,50

Remise 10 % à tous les abonnés de « Défense de l'Occident »
Envoi franco contre chèque ou virement à notre compte

CCP, LES SEPT COULEURS, 218.219 Paris